

Dossier pédagogique – Exposition « Les engagés du sucre. L’engagisme à La Réunion, 1828-1938 »



Musée Stella Matutina – 2025

Niveaux scolaires privilégiés pour les pistes pédagogiques : **Classes de 4e**

Rédaction : DALAMA G. Professeur relais, mars 2026.

D'après le contenu scientifique de l'exposition réalisée par Kamboo (2025)

Sommaire

Introduction

Activité pédagogique 1 – Amusons-nous à travers le lexique autour de l'engagisme !

CONTEXTUALISER L'ENGAGISME DANS LES PROGRAMMES SCOLAIRES

FOCUS 1 : L'ENGAGISME, UNE MIGRATION MONDIALE

Documents d'accompagnement pédagogique 1: L'engagisme : un phénomène migratoire mondial

Documents d'accompagnement pédagogique 2 : Questionnaire à partir de la carte sur « Les transferts d'engagés dans le monde »

Documents d'accompagnement pédagogique 3 : Le commerce des engagés

FOCUS 2 : L'ENGAGISME, UNE MIGRATION A L'ECHELLE DE L'OCEAN INDIEN

Documents d'accompagnement pédagogique 4 - La Réunion figure parmi les dix territoires ayant reçu le plus d'engagés dans le monde.

Documents d'accompagnement pédagogique 5 – La chronologie des arrivées d'engagés à la réunion selon leur origine.

Documents d'accompagnement pédagogique 6 : Les principales régions d'origine

FOCUS 3 : LES ENGAGES : DES ETRANGERS A CONTROLER

Documents d'accompagnement pédagogique 7- Lazarets : un dispositif de contrôle sanitaire et administratif qui a existé dans le monde entier.

FOCUS 4 : DANN BITASYON ET TABISMAN

Documents d'accompagnement pédagogique 8 : Des conditions de vie encadrées par le contrat mais marquées par de fortes contradictions

Documents d'accompagnement pédagogiques 9 : Après l'engagisme que deviennent ces engagés ?

Activité pédagogique 2 – Synthétisons nos connaissances : Esclavage vs Engagisme

Bibliographie indicative

ANNEXES

- Récapitulatif QR codes

INTRODUCTION

L'ENGAGISME : UNE HISTOIRE MÉCONNUE

L'engagisme fait sens dans l'île pour la plupart de tous ceux, d'origine indienne, africaine, malgache, comorienne, rodriguaise, chinoise ou vietnamienne qui savent que leurs ancêtres ont été amenés comme « engagés » et non esclaves pour développer l'économie de l'île. Beaucoup d'entre eux ne gardent qu'une histoire de départs forcés voire d'enlèvements, de dur travail et de souffrances, ignorant que leurs actuelles pratiques sociales, culturelles et culturelles, contrairement à celles des esclaves, ont perduré parce qu'elles étaient garanties par le contrat d'engagement. Mais les contours de l'histoire de l'engagisme pour le grand public restent encore flous voire souvent ignorés.

Cette histoire est pourtant une composante essentielle dans la compréhension de la société réunionnaise actuelle, autant dans sa dimension historique que par ses apports économiques, sociaux et religieux.

Depuis une vingtaine d'années, des cérémonies à « La Mémoire des Engagés », réunissent chaque 11 novembre, les descendants des engagés au Lazaret de La grande Chaloupe, lieu de débarquement et de quarantaine.

Mais pour une autre partie de la population réunionnaise, l'engagisme est juste un mot désignant une période de l'histoire de l'île et les engagés « Malbars », « Cafres » etc, des gens qui ont eu « la chance » de fuir la pauvreté de leurs régions d'origine, même si nombre de leurs descendants sont encore, aujourd'hui, peu insérés économiquement et craints à

cause de leurs pratiques religieuses, non chrétiennes, considérées comme de la sorcellerie.

En France hexagonale, l'engagisme reste une grande inconnue. Même les archivistes, à l'exception de ceux ayant fait carrière dans les territoires de La Réunion ou des îles des Antilles ignorent cette part de l'histoire de France. Récemment, un journaliste parisien préparant un reportage sur le sujet, souhaitait « faire très simple » car le sujet était moins connu que celui de l'esclavage.

Exposer l'histoire de l'engagisme au musée de Stella Matutina c'est dresser un état des lieux des connaissances sur le sujet, faire œuvre de pédagogie sur un thème devenu plus présent dans le débat public. C'est aussi ancrer ce lieu dans une histoire locale, régionale et mondiale.

Que reste-t-il de l'engagisme ? Le musée de Stella Matutina pendant deux ans et demi répondra à cette question grâce à une *exposition d'intérêt national*.

EXPOSITION D'INTÉRÊT NATIONAL

L'exposition *Les Engagés du sucre* a reçu le label « Exposition d'intérêt national 2025 » par le ministère de la Culture.

DES EXPOSITIONS REMARQUABLES

Le label « Exposition d'intérêt national » a été créé par le ministère de la Culture en 1999 pour mettre en valeur et soutenir des expositions remarquables organisées par les musées de France dans les différentes régions. Elles mettent en lumière des thématiques qui reflètent la richesse et la diversité des collections des musées de France.

UN LABEL NATIONAL

Ces « Expositions d'intérêt national » s'inscrivent dans le cadre de la politique de démocratisation culturelle menée par le ministère de la Culture. Sur l'ensemble du territoire, ce label récompense un discours muséal innovant, une approche thématique inédite, une scénographie et un dispositif de médiation ayant pour objectif de toucher les publics les plus variés, tout particulièrement dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle.

Le parcours de l'exposition s'organise autour de six grandes séquences thématiques, auxquelles s'ajoute un espace conclusif dédié à la réflexion sur les héritages et la mémoire.

1. L'introduction – L'engagisme à La Réunion (1828–1938)

2. Le phénomène mondial

3. D'où viennent-ils ?

4. Traverser – Les navires de l'engagisme

5. Vivre et travailler – La vie dans les camps et sur les plantations

6. Héritages et mémoire

Activité pédagogique 1 – Amusons-nous à travers le lexique autour de l'engagisme !

Fiche pour le professeur :

- Société

Notions générales

- Engagisme
- Histoire
- Méconnue
- Identité
- Mémoire
- Ancêtres
- Descendants
- Contrat
- Travail
- Souffrance
- Économie

Origines et populations

- Indienne
- Africaine
- Malgache
- Comorienne
- Rodriguais(e)
- Chinoise
- Vietnamiennne
- Malbars
- Cafres

Pratiques et culture

- Culture
- Religions
- Cérémonies
- Traditions
- Culte
- Héritage

Lieux et dates

- La Réunion
- Lazaret
- Grande Chaloupe
- Stella Matutina
- 11 novembre
- France
- Antilles

Thèmes historiques

- Départs forcés
- Enlèvements
- Quarantaine
- Débarquement
- Esclavage
- Colonisation
- Pédagogie

Activité ludique pour les élèves :

Consigne : Retrouver le lexique dans la grille de mots mêlés ci-dessous.

ENGAGISME

B	F	O	V	X	I	B	Z	N	D	L	T	E	C
Q	C	H	L	A	Z	A	R	E	T	L	X	F	M
C	O	L	O	N	I	E	S	R	K	E	C	O	J
P	G	D	E	N	G	A	G	I	S	T	E	K	R
P	R	C	O	N	T	R	A	T	I	N	D	E	E
J	A	F	R	I	Q	U	E	X	G	K	R	S	N
M	W	C	E	N	G	A	G	É	C	A	M	P	G
L	A	R	É	U	N	I	O	N	L	I	B	R	E
C	A	Y	T	R	A	V	A	I	L	Y	L	P	I
E	N	G	A	G	I	S	M	E	C	T	X	Y	C
P	I	D	C	O	N	T	R	A	I	N	T	P	W
Q	U	A	R	A	N	T	A	I	N	E	S	V	W
W	P	L	A	N	T	A	T	I	O	N	I	P	O
J	M	N	S	A	L	A	I	R	E	F	N	A	G

Les mots sont cachés horizontalement.

AFRIQUE	CAMP
COLONIE	CONTRAIT
CONTRAT	ENGAGISME
ENGAGISTE	ENGAGÉ
INDE	LARÉUNION
LAZARET	LIBRE
PLANTATION	QUARANTAINE
SALAIRE	TRAVAIL

CONTEXTUALISER L'ENGAGISME DANS LES PROGRAMMES SCOLAIRES

En HISTOIRE-GEOGRAPHIE (niveau secondaire)

Contextualisation cycle 3 : classe de Sixième

Cycle 3	Classe de 6 ^e	BO n°31 juillet 2020 et le BOEN n°25 du 22 juin 2023
Programme national Repères annuels de programmation	Contextualisation	Ajouts et substitutions
<p style="text-align: center;">Thème 1</p> <p style="text-align: center;">La longue histoire de l'humanité et des migrations</p> <p>- Les débuts de l'humanité</p>	<p>A travers l'histoire des premières grandes migrations de l'humanité, on évoque les premiers peuplements des territoires ultramarins en soulignant les spécificités, chronologiques et culturelles, pour chacun d'entre eux ».</p> <p>L'étude s'appuie sur les ressources archéologiques locales lorsque cela est possible. On met en avant le peuplement tardif des îles du Sud-Ouest indien replacé dans le temps long.</p>	

Contextualisation cycle 4 : Classe de Quatrième (programmes actuels)

Cycle 4	Classe de 4 ^e	BO n°31 du 30 juillet 2020
Programme national Repères annuels de programmation	Adaptations Contextualisation	Ajouts et substitutions
<p style="text-align: center;">Thème 2</p> <p style="text-align: center;">L'Europe et le monde au XIXe siècle</p> <p>- L'Europe de la « révolution industrielle »</p> <p>Nouvelle organisation de la production, nouveaux lieux de production, nouveaux moyens d'échanges : l'Europe connaît un processus d'industrialisation qui transforme les paysages, les villes et les campagnes, bouleverse la société et les cultures et donne naissance à des idéologies politiques inédites...</p>	<p>Dans les DROM, on privilégie l'exemple local ou régional dans l'étude de la société coloniale. Il s'agit d'expliquer comment ces sociétés se transforment après 1848, parallèlement à la conquête progressive de la citoyenneté, sans que le « préjugé de couleur » ne s'efface.</p>	
<p style="text-align: center;">Thème 2</p> <p style="text-align: center;">L'Europe et le monde au XIXe siècle</p>	<p>On montre comment l'industrie sucrière transforme les paysages et les sociétés</p>	<p>« On présente parallèlement l'aboutissement du long processus d'abolition de</p>

- Conquêtes et sociétés coloniales		l'esclavage » : « sans omettre des substitutions (engagisme) et leurs conséquences dans les colonies ».
Que dit le BO : Pourquoi étudier « l'engagisme » ?	<p>« L'engagisme » est un mode de recrutement pratiqué dans la seconde moitié du XIXe siècle qui visait à remplacer les esclaves affranchis par des travailleurs sous contrat recrutés à l'étranger.</p> <p>Largement utilisé à La Réunion après l'abolition de l'esclavage.</p> <p>→ Ainsi, entre 1828 et 1936, 86 000 Indiens, Africains, Rodriguais et Chinois vinrent travailler à La Réunion.</p> <p>Extrait du BO :</p> <p>Le Thème 2 du programme de 4ème indique qu'« on présente (...) l'aboutissement du long processus d'abolition de l'esclavage » dans les sociétés coloniales.</p> <p>→ Etudier « l'engagisme » à l'île de La Réunion permet de montrer qu'il faudra attendre des années après l'abolition, pour que l'égalité des droits y soit effective. Comme le précise le BO relatif à l'adaptation des programmes d'histoire, « l'engagisme » fut en effet conçu comme une substitution à l'esclavage. Par certains aspects, en particulier les conditions de travail des engagés, il en fut même un quasi-prolongement.</p> <p>L'adaptation des programmes de 4ème précise qu'« on montre comment l'industrie sucrière a transformé les paysages et les sociétés ».</p> <p>→ Les immigrants recrutés en Inde, en Afrique et en Chine travaillaient essentiellement pour des habitants-sucriers, puis pour des usines sucrières. Aborder l'engagisme avec les élèves peut donc aussi servir de complément à l'étude de l'industrie sucrière aux Antilles françaises.</p> <p>Le BO consacré à l'adaptation des programmes prescrit en outre d'appréhender les conséquences de l'engagisme « dans les colonies ».</p> <p>→ Dans cette optique, on pourra aborder l'apport démographique et culturel de l'immigration indienne à La Réunion : héritages.</p>	

CONTEXTUALISATION PEDAGOGIQUE PRIVILEGIEE : Propositions pour le cycle 4 (classe de 4e)

Contextualisation cycle 4 : Classe de Quatrième (projet Juin 2025 : nouveaux programmes)

Mise en œuvre rentrée 2027 ? – Adaptations pas encore réalisées.

Thème 1 : Le temps long des mondialisations et des colonisations (du XVIe siècle au début du XXe siècle).			
Questions	Objectifs d'apprentissage	Attendus	Repères
<p>Quelles sont les conséquences des premières mondialisations sur les sociétés ?</p> <p><i>Comment se sont constitués les grands empires coloniaux, à l'époque moderne puis contemporaine ?</i></p> <p>Quels sont les effets de la colonisation sur le</p>	<p>Connaître et comprendre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les formes de la mondialisation aux XVIe-XVIIIe siècles : les ports et les échanges entre l'Europe et les autres parties du monde, les premiers empires coloniaux. - La traite atlantique (XVIe-XIXe siècle), l'esclavage colonial et leurs conséquences 	<ul style="list-style-type: none"> - Localiser et nommer sur un planisphère les principaux empires coloniaux aux XVIe-XVIIIe siècles et les principales routes maritimes commerciales. - Raconter la vie d'un ou d'une esclave victime de la traite et de l'esclavage (capture, traversée de l'Atlantique, vente et travail forcé en Amérique), au travers d'exemples. - Raconter le parcours d'un migrant ou d'une migrante d'Europe vers l'Amérique au XIXe siècle. 	<p>XVIe-XIXe siècles : 12 à 13 millions d'Africains sont victimes des traites atlantiques.</p> <p>1848 : abolition définitive de l'esclavage en France.</p> <p>1869 : ouverture du canal de Suez.</p> <p>Fin XIXe-début XXe siècle : colonisation de la majeure partie du continent africain par les Européens.</p>

<p><i>processus de mondialisation ?</i></p>	<p>pour l’Afrique et l’Amérique.</p> <p>- L’interconnexion du monde au XIXe siècle, l’accroissement des échanges, les migrations de masse et la colonisation (conquêtes et exploitation).</p> <p>- L’extension de l’empire colonial français à la fin du XIXe siècle.</p>	<p>- Localiser sur un planisphère l’empire colonial français à la fin du XIXe siècle.</p> <p>- Décrire à l’aide de documents les grandes caractéristiques d’une société coloniale (au choix : Inde, Indochine ou Algérie) avant 1914.</p>	
<p>Mots-clés : abolition, bourgeoisie commerçante, colonisation, empire colonial, migration, mondialisation, plantation, traite atlantique.</p>			
<p>Héritages : la consommation du chocolat, du thé et du café en Europe, la diffusion et l’imitation en Europe de formes artistiques venant d’autres continents (Asie), le peuplement africain et européen des Amériques, la présence de la langue anglaise sur tous les continents, etc.</p>			

Contextualisation LYCEE GENERAL : Classe de **Première**

LYCEE GENERAL	Classe de 1 ^{re} générale	<i>BO n°30 du 23 juillet 2020</i>
Programme national Repères annuels de programmation	Adaptations Contextualisation	Ajouts et substitutions
<p>« Nations, empires et nationalités (1789 aux lendemains de la Première Guerre mondiale »</p> <p>Thème 1 – L’Europe face aux révolutions</p> <p>- <u>Chapitre 2. L’Europe entre restauration et révolution</u></p>	<p>Pour la Réunion : on veille à rappeler la place des empires coloniaux dans la réorganisation du monde (réorganisation territoriale, question de la traite).</p> <p>Pour Mayotte : dans un contexte de razzias et de rivalités coloniales dans le Sud-Ouest de l’océan Indien, Mayotte devient une colonie française.</p>	<p>1846 - 1847 : l’abolition de l’esclavage à Mayotte et le développement de l’engagisme.</p>
<p>« Nations, empires et nationalités (1789 aux lendemains de la Première Guerre mondiale »</p> <p>Thème 2</p> <p>La France dans l’Europe des nationalités : politiques et sociétés</p> <p>- <u>Chapitre 1 : La difficile entrée dans l’âge démocratique : la</u></p>	<p>Pour La Réunion : on présente la seconde abolition à partir de l’exemple de La Réunion et la difficile entrée dans l’âge démocratique d’une société post-esclavagiste.</p>	

<p><u>Deuxième République et le Second Empire</u></p>		
<p>« Nations, empires et nationalités (1789 aux lendemains de la Première Guerre mondiale »</p> <p style="text-align: center;">Thème 2 La France dans l'Europe des nationalités : politiques et sociétés</p> <p>- Chapitre 2 : L'industrialisation et l'accélération des transformations économiques et sociales en France</p>	<p>Pour La Réunion : on insiste sur les formes spécifiques d'organisation économique dans les colonies que sont l'engagisme et le colonat.</p>	
<p>« Nations, empires et nationalités (1789 aux lendemains de la Première Guerre mondiale »</p> <p style="text-align: center;">Thème 2 La France dans l'Europe des nationalités : politiques et sociétés</p> <p>- Chapitre 3 : La France et la construction de nouveaux Etats par la guerre et la diplomatie</p>		<p><i>Ajout - Pour toutes les académies ultramarines</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - 27 avril 1848 : décret instituant l'instruction publique dans les colonies. - 1849 : instauration d'un travail forcé de 10 ans et du livret ouvrier pour les nouveaux affranchis afin d'éviter le vagabondage. - 1853-1854 : début de l'engagisme des migrants (sauf à La Réunion, voir plus bas). - 1887 : mise en application du code de l'Indigénat adopté en 1881. - 1946 : Processus de départementalisation des vieilles colonies. <p><i>Pour la Réunion</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - 1828 : début de l'engagisme à La Réunion..
<p>« Nations, empires et nationalités (1789 aux lendemains de la Première Guerre mondiale »</p> <p style="text-align: center;">Thème 3 – La Troisième République avant 1914 : un régime politique, un empire colonial</p> <p>- Chapitre 1 : La mise en œuvre du projet républicain</p>	<p>Pour la Réunion : on veille à mettre en évidence la difficulté de la mise en œuvre du projet républicain (cléricalisme, question scolaire et discriminations) à la Réunion.</p>	
<p>« Nations, empires et nationalités (1789 aux</p>	<p>Pour la Réunion : on veille à souligner la spécificité de la Réunion « vieille colonie » et son</p>	

<p>lendemains de la Première Guerre mondiale »</p> <p>Thème 3 – La Troisième République avant 1914 : un régime politique, un empire colonial</p> <p>- Chapitre 2 : Permanences et mutations de la société française jusqu'en 1914</p>	<p>rôle dans la construction du second empire colonial</p>	
<p>« Nations, empires et nationalités (1789 aux lendemains de la Première Guerre mondiale »</p> <p>Thème 3 – La Troisième République avant 1914 : un régime politique, un empire colonial</p> <p>- Chapitre 3 : Métropoles et colonies.</p>	<p>Série techno : Pour la Réunion : sur les rivalités des puissances coloniales européennes, on développe particulièrement un exemple des rivalités franco-britanniques à Madagascar. Sur les territoires de la colonisation et le fonctionnement des sociétés coloniales, on met en évidence les différences entre la Réunion, une « vieille colonie » et Madagascar (régime de l'indigénat, organisation politique et sociale).</p>	

Contextualisation LYCEE GENERAL : Classe de Terminale HGGSP

<p>LYCEE GENERAL</p>	<p>Classe de Terminale HGGSP</p>	<p>BO n°30 du 29-07-2021</p>
<p>Programme national Repères annuels de programmation</p>	<p>Adaptations Contextualisation</p>	<p>Ajouts et substitutions</p>
<p>Thème 4 – Identifier, protéger et valoriser le patrimoine : enjeux géopolitiques</p> <p>Objet de travail conclusif La France et le patrimoine, des actions majeures de valorisation et de protection.</p>	<p>Pour La Réunion, on s'appuiera pour la patrimonialisation sur l'exemple des espaces liés à l'industrie sucrière et à l'engagisme à La Réunion</p>	

Contextualisation LYCEE PROFESSIONNEL : Classe de **Seconde Bac Professionnel**

LYCEE PROFESSIONNEL	Classe de Seconde professionnelle	BO n° 30 du 23-07-2020
Programme national Repères annuels de programmation	Adaptations Contextualisation	Ajouts et substitutions
<p>Thème : Métiers, compagnons, compagnonnage et chef d'œuvre au XIXe siècle</p> <p>C'est en 1804 qu'est fondée une première « cayenne » (assemblée) de compagnons charpentiers du devoir de liberté bientôt suivie d'autres chambres en province. Parallèlement, la création du livret ouvrier permet de contrôler l'itinérance des compagnons.</p>	<p>Ce thème pourra faire l'objet d'une étude plus générale sur les ouvriers au XIXe siècle (1848-1914) dans le DROM concerné : mutualité et syndicat dans le respect des valeurs de solidarité et de fraternité</p>	

Contextualisation LYCEE PROFESSIONNEL : Classe de **Première Bac Professionnel**

LYCEE PROFESSIONNEL	Classe de 1 ^{re} Bac Pro	BO spécial n°31 du 30 juillet 2020
Programme national Repères annuels de programmation	Adaptations Contextualisation	Ajouts et substitutions
<p>Programme « États et sociétés en mutations (XIXe siècle - première moitié du XXe siècle) »</p> <p>Thème 1 « Hommes et femmes au travail, en métropole et dans les colonies françaises (XIXe – 1^{re} moitié du XXe siècle) »</p> <p>L'histoire des DROM est marquée par le statut de colonie jusqu'en 1946 et par le fait que la main-d'œuvre est essentiellement servile jusqu'en 1848, mais également par une forte division raciale et sociale (hiérarchisation du travail dans la société coloniale) tout au long de la période. Les questions autour du travail dans ces territoires sont donc marquées par le problème de</p>	<p>le BO préconise "(...) En ce qui concerne les formes d'organisation du travail, il est nécessaire de mettre en avant les statuts particuliers des travailleurs : statuts et conditions des esclaves puis, suite à l'abolition, des anciens esclaves. Le recours à l'immigration asiatique, surtout indienne (engagisme), doit aussi être étudié."</p>	<p>Notions et mots-clés</p> <p>Ajout : Travail forcé Bagne Engagisme Assimilation Vagabondage Abattis Orpaillage Placer Substitution : « usine centrale » à usine « habitation » à plantation</p> <p>Repères - Ajout Pour toutes les académies ultramarines - 27 avril 1848 : décret instituant l'instruction publique dans les colonies.</p>

<p>l'assimilation : questions de l'égalité des droits civiques avec la métropole, des inégalités raciales et sociales, permanence du préjugé de couleur. Au début du XXe siècle, c'est une élite instruite et francisée qui occupe les emplois dans le secteur</p> <p>La question sociale, à laquelle se combine cette question de l'assimilation, peut être abordée à travers différents exemples de grands travaux, et par des exemples révélant le développement du mouvement ouvrier : mouvements sociaux, grèves et premiers syndicats. On peut traiter de la question de l'instruction publique à travers des exemples comme l'ouverture de lycées, l'organisation entre 1880 et 1890 de l'enseignement, et la laïcisation du système scolaire</p>		<ul style="list-style-type: none"> - 1849 : instauration d'un travail forcé de 10 ans et du livret ouvrier pour les nouveaux affranchis afin d'éviter le vagabondage. - 1853-1854 : début de l'engagisme des migrants (sauf à La Réunion, voir plus bas). - 1887 : mise en application du code de l'Indigénat adopté en 1881. - 1946 : Processus de départementalisation des vieilles colonies. <p>Pour la Réunion</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1828 : début de l'engagisme à La Réunion. <p>Substitution : De « 1848 : Ateliers nationaux et abolition définitive de l'esclavage dans les colonies françaises » à « 1848 : Ateliers nationaux et seconde abolition de l'esclavage en France »</p>
--	--	---

FOCUS 1 : L'ENGAGISME, UNE MIGRATION MONDIALE

Avant de voir ce qu'il nous reste de l'engagisme, il faut le définir.

Document : Extrait du texte des commissaires de l'exposition

Document d'accompagnement pédagogique 1 :

Extrait de l'introduction de l'exposition : Qu'est-ce que l'engagisme ? Un salariat « bridé » ou « contraint »

« L'engagisme ou *Indentured Labour* (*indenture* = contrat) ou travail sous contrat d'engagement est le système d'utilisation de la main-d'œuvre qui prend le relais de l'esclavage. Il se développe, au XIXe siècle, dans la majeure partie des territoires colonisés mais aussi dans des pays indépendants, là où le développement économique demande une main-d'œuvre abondante et bon marché. Il repose sur un contrat d'engagement avec d'une part le travailleur ou *engagé* et d'autre part l'employeur ou *engagiste*.

Les engagés sont des travailleurs juridiquement libres. Ils sont liés, pendant une durée variable définie à l'avance, à leurs engagistes, destinataires de leur contrat. Ces derniers doivent leur verser un salaire, les loger, les nourrir, leur fournir des habits de rechange, leur assurer des soins médicaux et les rapatrier en fin de contrat s'ils le souhaitent. C'est un salariat dit « contraint » ou « bridé » dans la mesure où l'engagé ne peut rompre de lui-même le contrat établi. »

MARIMOUTOU et LEVENEUR

A l'aide de l'extrait ci-contre, répondez aux questions ci-dessous sur l'engagisme :

1. Quel système le travail sous contrat remplace-t-il au XIXe siècle ?
2. Dans quels types de territoires l'engagisme se développe-t-il ?
3. Qu'est-ce qu'un « engagé » ?
4. Comment appelle-t-on l'employeur d'un engagé ?
5. Que doit fournir l'engagiste à l'engagé ? (Cite au moins trois éléments)
6. Pourquoi dit-on que c'est un « salariat contraint » ?
7. Donne une phrase qui explique pourquoi l'engagisme peut être difficile pour les engagés.

Corrigé enseignant de l'activité de 4e :

1. Quel système le travail sous contrat remplace-t-il au XIXe siècle ?

→ Réponse attendue : l'esclavage.

2. Dans quels types de territoires l'engagisme se développe-t-il ?

→ Réponse attendue : dans les territoires colonisés et dans certains pays indépendants.

3. Qu'est-ce qu'un « engagé » ?

→ Réponse attendue : un travailleur libre qui signe un contrat d'engagement.

4. Comment appelle-t-on l'employeur d'un engagé ?

→ Réponse attendue : un engagiste.

5. Que doit fournir l'engagiste à l'engagé ? (Cite au moins trois éléments)

→ Réponse attendue : un salaire / un logement / de la nourriture / des vêtements / des soins / le rapatriement.

6. Pourquoi dit-on que c'est un « salariat contraint » ?

→ Réponse attendue : parce que l'engagé ne peut pas rompre son contrat avant la fin.

7. Donne une phrase qui explique pourquoi l'engagisme peut être difficile pour les engagés.

→ Réponse libre : conditions dures, impossibilité de partir, dépendance à l'employeur...

Documents d'accompagnement pédagogique 1: L'engagisme : un phénomène migratoire mondial

Document 1a : Planisphère montrant les transferts d'engagés dans le monde





Activité : Faire décrire les iconographies par les élèves.

<p>Image 1- NOUVELLE-CALÉDONIE ENGAGÉS DU VANUATU (NOUVELLES-HEBRIDES), VERS 1900 Coll privée</p>	<p>Image 2- MARTINIQUE DEPOT DES INDIENS VERS 1900 Coll privée</p>	<p>Image 3- VIETNAM PORTEURS CHINOIS VERS 1900 Coll privée</p>	
<p>Image 4- ETATS-UNIS ENGAGÉS CHINOIS DANS UN CHAMP DE CANNE À SUCRE, LOUSIANE, VERS 1870 Coll Librairie du Congrès</p>	<p>Image 5- SRI LANKA PRÉPARATION DU CACAO VERS 1890 Cambridge university library</p>	<p>Image 6- ÉTATS-UNIS ENGAGÉS CHINOIS DU CHEMIN DE FER VERS 1890 Coll privée</p>	<p>Image 7- SRI LANKA PRÉPARATION DU CAOUTCHOUC VERS 1900 Coll. privée</p>
	<p>Image 8- AUSTRALIE ENGAGÉES MÉLANÉSIENNES DANS UN CHAMP DE CANNE À SUCRE, QUEENSLAND, VERS 1895 Bibliothèque d'Etat du Queensland</p>	<p>Image 9- FIDJI RÉCOLTE DES ANANAS VERS 1900 Coll. privée</p>	<p>Image 11- COMORES COUPE DES SISALS, ANJOUAN, VERS 1900 Coll. privée</p>
		<p>Image 10 ÉTATS-UNIS ENGAGÉS CHINOIS DU CHEMIN DE FER VERS 1890 Coll privée-</p>	<p>Image 12- JAMAÏQUE BATTAGE DU RIZ VERS 1900 Coll. privée</p>

Document 2a- Questionnaire à partir de la carte sur « Les transferts d'engagés dans le monde »

A- Observer le document :

1. Quel type de document est présenté ici ?
 - Une photographie
 - Un graphique
 - Une carte
 - Une frise chronologique
2. Que représente cette carte ?
.....
.....
3. Que symbolisent les **flèches** sur la carte ?
.....
.....

CORRIGÉ ENSEIGNANT

Carte : *Transferts d'engagés dans le monde*

Observer le document

1. Quel type de document est présenté ici ?

→ Une **carte**.

2. Que représente cette carte ?

→ Les **déplacements (transferts)** des engagés dans le monde, depuis leurs régions d'origine vers les territoires où ils ont été envoyés pour travailler.

3. Que symbolisent les flèches sur la carte ?

→ Les **flux migratoires** des engagés (les trajets entre les lieux de départ et les lieux d'arrivée).

B- Se repérer dans l'espace

4. Cite **deux continents de départ** des engagés.

-
-

5. Cite **deux régions ou îles d'arrivée** des engagés.

-
-

6. Dans quel océan se situe **La Réunion** ?

- Atlantique
- Pacifique
- Indien
- Arctique

Se repérer dans l'espace

4. Cite deux continents de départ des engagés.

→ Réponses possibles :

- **Asie** (Inde, Chine)
- **Afrique**

5. Cite deux régions ou îles d'arrivée des engagés.

→ Réponses possibles :

- **La Réunion**
- **Les Antilles**
- **Maurice**
- **Guyane**

6. Dans quel océan se situe La Réunion ?

→ **Océan Indien.**

Question bilan : Complète les phrases :

- Les engagés partent principalement de _____.
- Ils se déplacent vers _____.
- Ces déplacements sont liés à _____ (travail, colonies, économie...).

C- Comprendre les flux

7. Complète la phrase :
Les engagés se déplacent principalement pour _____.
8. Ces déplacements sont-ils :
 Locaux
 Nationaux
 Mondiaux

Justifie ta réponse en t'appuyant sur la carte.

.....
.....

9. Pourquoi peut-on dire que l'engagisme est un **phénomène mondial** ?

.....
.....
.....

Pistes de réponses :

→ Parce qu'il concerne de nombreux pays et conti
longues distances à travers les océans.

10. A l'aide de l'extrait ci-contre, explique en quelques lignes en quoi ces déplacements ont contribué à la **diversité culturelle de La Réunion**.

.....
.....
.....

Pistes de réponses :

→ Les engagés ont apporté leurs **langues, cultures, religions et traditions**, qui font aujourd'hui partie de la **société réunionnaise**.

Activité pédagogique interdisciplinaire : Raconter un trajet

Objectif : s'approprier les savoirs par la narration.

Consigne : Imagine le voyage d'un engagé depuis son pays d'origine jusqu'à La Réunion. Tu peux écrire un court texte et/ou dessiner le trajet.

Comprendre les flux

7. Complète la phrase :

Les engagés se déplacent principalement pour **travailler**, dans le cadre de l'**engagisme** et du développement économique des colonies.

8. Ces déplacements sont-ils mondiaux ? Justifie.

→ **Oui**, car les flèches relient **plusieurs continents** (Afrique, Asie, Amériques, océan Indien), ce qui montre des déplacements à l'échelle du monde.

Document 3b- Extrait : Des héritages

« Pour beaucoup de descendants d'engagés « le sang des engagés a nourri le sol de l'île ».

Pourtant, l'engagisme diffère de l'esclavage en ce que les individus ont gardé leurs noms, leurs traditions culturelles, leurs rituels religieux et pour certains des liens avec les régions d'origine.

Les puissants « cultes des ancêtres » et la présence permanente des « esprits », qui caractérisent la vie des Réunionnais même chrétiens, en est le plus profond héritage. »

Lycée (en EMC)

- Débat critique : « Compare ces migrations avec d'autres migrations de travail dans le monde actuel. »

Documents d'accompagnement pédagogique 3 : Le commerce des engagés

Le commerce des engagés couvre en amont, tout ce qui concerne le recrutement dans les régions d'origine, le transport en bateaux et la restitution des engagés à leur engagiste à l'arrivée.

Document 3a - Le transport par bateau

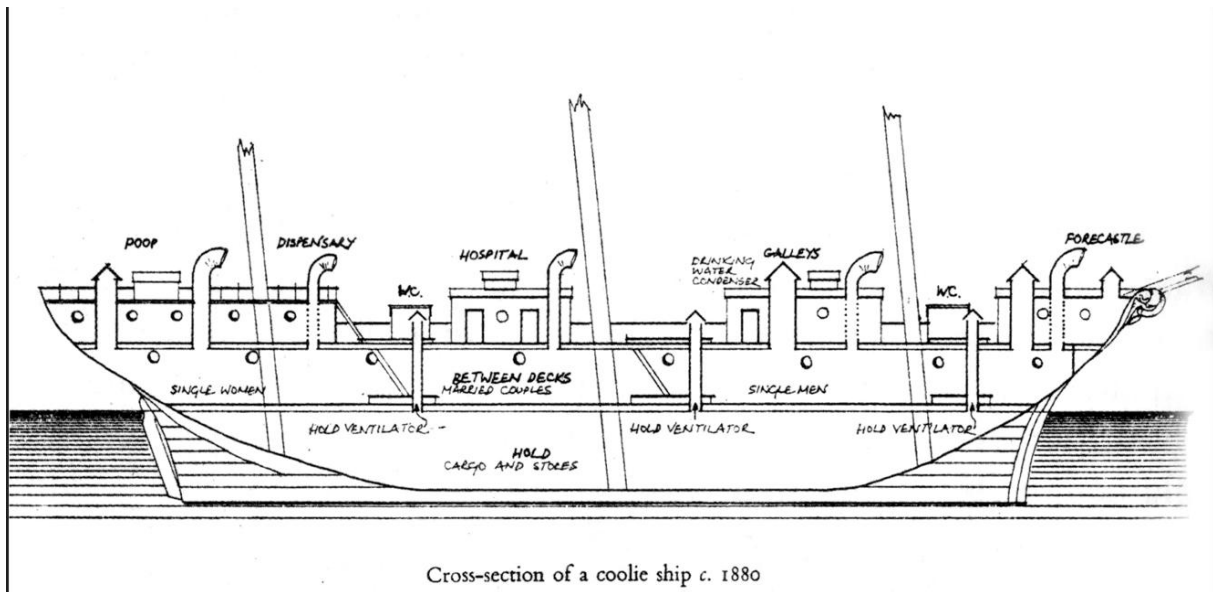
Les navires de l'engagisme sont-ils différents des navires négriers ? Au départ ce sont les trois-mâts ayant servi à la traite négrière qui sont reconvertis. Puis, des navires sont spécialement construits pour les Indiens selon les règlements des autorités. Les armateurs veulent transporter le plus grand nombre de migrants en limitant les décès en mer et la durée de la quarantaine payante à l'arrivée. Ces nouveaux navires sont ensuite utilisés pour tous les engagés.

Liste des bateaux par origines

Les noms des 415 navires identifiés ayant transporté des engagés vers la Réunion :

Lieu géographique	Nombre
Inde	277
Vietnam	10
Afrique	54
Comores	11
Madagascar	52
Rodrigues	2

Au fur et à mesure des évolutions techniques, les bateaux à voile laissent place à des navires à vapeur destinés au transport des engagés, *les coolie-ships*, plus rapides, de plus grande capacité et spécialement aménagés.



Les engagés ne sont pas enchaînés. Hommes et femmes sont installés dans le faux-pont, séparés par des cloisons. C'est là qu'ils dorment ou restent enfermés quand la mer est mauvaise. Le jour ils s'entassent sur le pont où on leur sert les deux repas prévus. Un médecin s'occupe de les maintenir en bon état de santé.

Document Image :

Esclavage	Engagisme
	<p>Cross-section of a coolie ship c. 1880</p>

Sur les navires de l'engagisme asiatique, un médecin s'occupe de vérifier l'état de santé des immigrants et dispose d'un coffre à médicaments. Des rations de nourriture sont prévues pour la durée

du voyage : elles sont à base de riz, de grains et de poisson salé pour tous et sont distribuées deux fois par jour. L'eau est stockée en quantité juste suffisante.

Sur les navires de l'engagisme africain la législation est beaucoup plus vague et laissée à l'appréciation de l'armateur. La nourriture distribuée à bord avec le remplacement du millet par le riz, peut être fatale à des gens sous-alimentés depuis longtemps.

Les navires de l'engagisme indien partent des ports indiens à l'ouest du Golfe du Bengale, Calcutta, Yanaon, Madras, Pondichéry, Karikal et la durée du voyage est d'environ un mois.

La longue traversée de l'océan est une épreuve pour ceux qui partent affaiblis par la sous-alimentation ou la maladie d'où la nécessité d'une remise en forme dans les lazarets de quarantaine.

Document 3b- Un numéro attribué aux engagés pour la traversée :

L'identité de chaque immigrant est consignée sur les listes du navire : nom, prénom, filiation, descendance et une description du physique à des fins d'identification. Ils reçoivent un numéro qui est accroché à leur cou.

Ce numéro va être reporté dans les **registres matricule** et dans les **livrets d'engagé**.





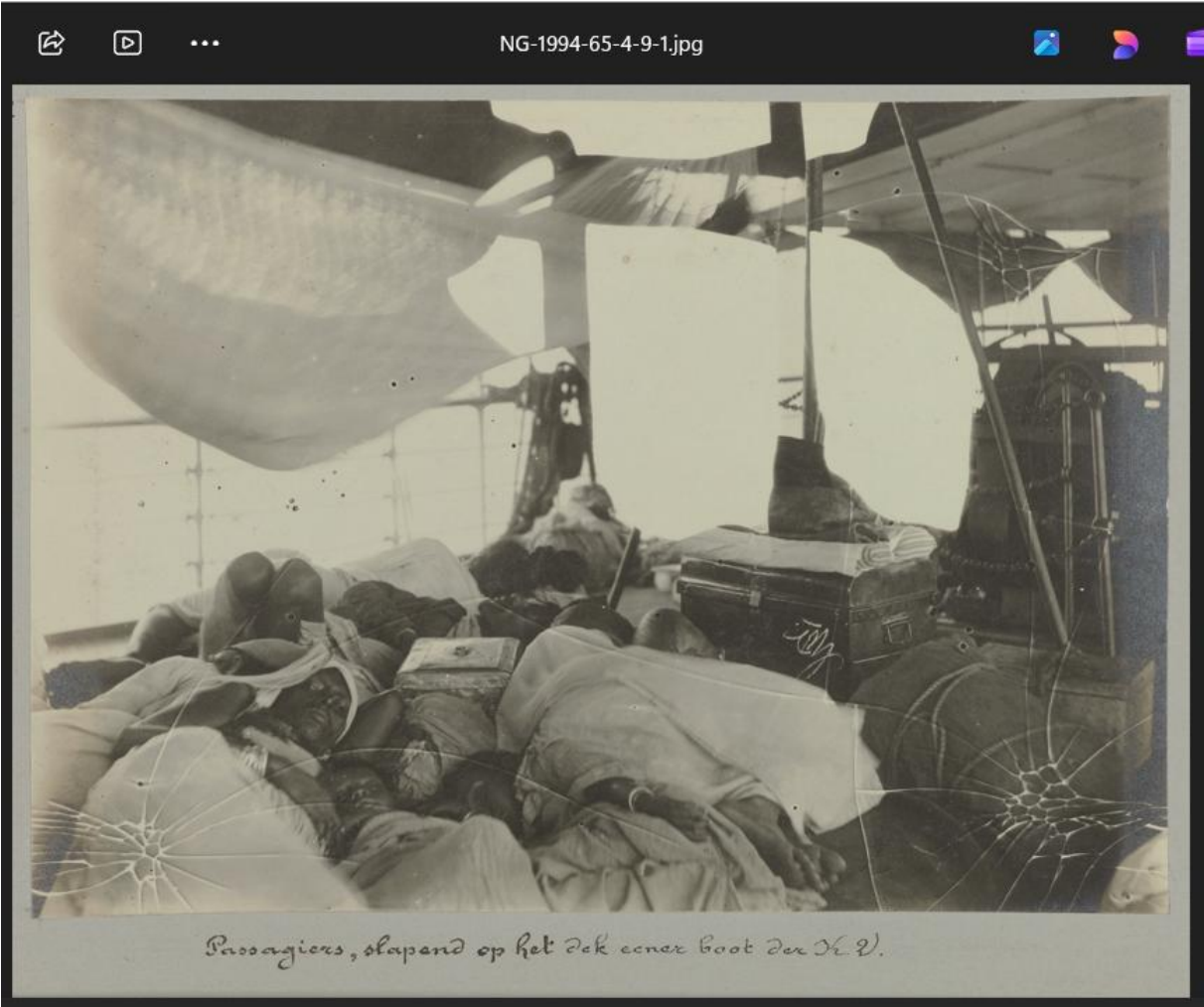
Indiase contractarbeiders in op een schip in Demerara (Brits-Guiana), mogelijk pas gearriveerd.
Harvard University, Houghton Library, inv.nr. modbm_ms_am_2211_10
<https://digitalcollections.library.harvard.edu/catalog/hou00158c00011>

Arrivée d'un bateau en Guyana :



In 1886 the iron ship, Foyle, carried people from India to British Guiana where they would work as indentured labourers on plantations. State Library of South Australia, CC BY-SA

Indiens dormant sur le pont pour arriver à Trinidad



FOCUS 2 : L'ENGAGISME, UNE MIGRATION A L'ECHELLE DE L'OCEAN INDIEN

Documents d'accompagnement pédagogique 4 - La Réunion figure parmi les dix territoires ayant reçu le plus d'engagés dans le monde.

Document 4a – Tableau

	LOCALISATION	ABOLITION ESCLAVAGE	PERIODE	NOMBRE
1	Sri Lanka		1828-1938	775 000
2	Birmanie		1852-1910	500 000
3	Maurice	1834-1838	1826-1910	462 800
4	Assam (India)		1877-1929	419 841
5	Malaisie / Malacca / Penang / Singapore		1826-1910	300 000
6	Guyana	1834-1838	1838-1917	298 000
7	Natal / Transvaal / Colonie du Cap de Bonne Espérance (Afrique du Sud)		1860-1911	226 379
8	Réunion	1848	1828-1936	200 000
9	Trinidad	1834-1838	1845-1917	171 023
10	Cuba	1886	1860-1890	125 000

Extrait :

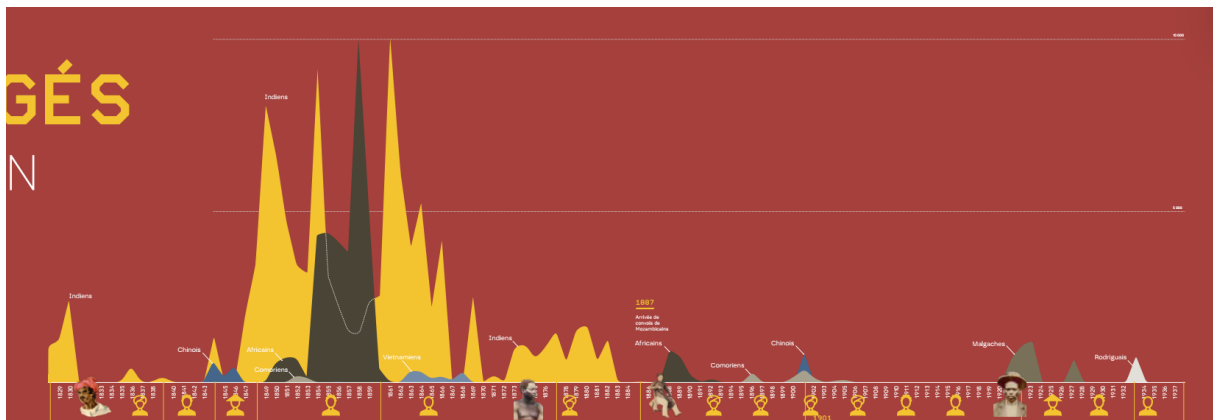
La Réunion figure parmi les dix territoires ayant reçu le plus d'engagés dans le monde. Ces migrants viennent surtout travailler dans les plantations de cannes à sucre et les sucreries. En effet, la demande de la métropole pour le sucre et la fin programmée de l'esclavage expliquent le besoin de travailleurs nombreux, bon marché et faciles à contrôler.

Document 4b – Carte



Documents d'accompagnement pédagogique 6 – La chronologie des arrivées d'engagés à la réunion selon leur origine.

Document 5a- Frise chronologique : les engagés de La Réunion



Document 5b- Les grandes dates : faire repérer les grandes dates sur le panneau de l'exposition

1828. Arrivée du navire *La Turquoise* avec quinze Indiens Télingas embarqués à Yanaon

1839. Arrêt de l'immigration en provenance des comptoirs français de l'Inde

1842. Présence attestée d'engagés d'Afrique de l'Est

1844. Premiers engagés chinois

1848. Abolition de l'esclavage

1856. Arrivée des engagés africains, esclaves préalablement libérés

1848-1866. Apogée des arrivées d'engagés

1857. Arrivée de 66 engagés du Pacifique

1858. Pic d'arrivée des engagés d'Afrique de l'Est

1859. Fin officielle de l'engagisme depuis l'Afrique de l'Est

1860. Conventions franco-anglaises règlementant l'immigration indienne

1863. Début de la crise sucrière qui s'achève en 1914

1863. Arrivée de Vietnamiens dont des prisonniers de guerre

1867-1872. Chute des arrivées des engagés indiens

1877. Le rapport Miot-Goldsmith atteste du non-respect des contrats des Indiens par les employeurs

1882. Suspension de l'immigration indienne

1885. Arrivée du dernier convoi d'engagés indiens sous régime des Conventions de 1860/1861

1887. Arrivée de convois de Mozambicains

1890. Arrivée d'engagés des Comores

1897. Arrivée d'engagés malgaches, prisonniers de guerre

1901. Deuxième tentative d'introduction d'engagés chinois

1922. Arrivée de Malgaches Antandroys de la région Fort-Dauphin

1933. Les derniers engagés pour La Réunion arrivent de l'île Rodrigues

1938. Dernier recensement des engagés de La Réunion.

Documents d'accompagnement pédagogique 6 :

Document 6a- 3 étapes et les principales régions d'origine :

Texte : Les premiers essais : 1828-1848

L'arrivée du navire La Turquoise le 3 juin 1828 -marque, symboliquement, le début de l'engagisme en provenance de l'Inde : à son bord, 15 Telingas, originaires de l'actuel l'Andhra Pradesh, embarqués à Yanaon. Ils signent des contrats de travail d'une durée de trois ans et sont repartis sur trois propriétés à Sainte-Marie. Jusqu'en 1832, d'autres engagés, toujours en provenance de Yanaon, les rejoignent.

Ces engagés subissent de mauvais traitements. Ils ne sont pas réellement considérés comme des travailleurs libres, puisque côtoyant les esclaves dans les champs, les sucreries et les camps. En 1839, leurs révoltes contre le non-respect des clauses des contrats et leurs protestations auprès des autorités coloniales provoquent l'arrêt de l'immigration en provenance des territoires français de l'Inde. Certains de ces premiers Indiens regagnent l'Inde, d'autres rejoignent Maurice ou restent dans l'île comme Ogou Sourapa qui a mené les mouvements de protestation. En 1850, il épouse une affranchie créole, Daphrose Diéba.

Durant les années 1840, de petits groupes d'Indiens continuent d'arriver. Des 1842, des engages africains sont présents sur les habitations, ainsi que des Malgaches. Ce sont aussi des esclaves saisis sur les bateaux de la traite clandestine, libérés et engagés sur l'île. De 1844 à 1846, la colonie reçoit quelques centaines de Chinois originaires du Fujian qui se montrent vite réfractaires au travail agricole.

Ces premières expériences sont des échecs. Il faut attendre l'abolition de l'esclavage de 1848 pour que reprennent d'importants flux migratoires de travailleurs sous contrat.

Activité de compréhension :

1. Quel événement marque symboliquement le début de l'engagisme à La Réunion ?

.....
.....

2. Quel est le nom du navire arrivé le 3 juin 1828 ?

.....
.....

3. Combien d'engagés indiens arrivent à bord de ce navire ?

.....
.....

4. D'où viennent ces premiers engagés indiens ?

.....
.....

2 – Le travail et les conditions de vie

Quelle est la durée des contrats de travail signés par ces engagés ?

.....
.....

Où travaillent les engagés à leur arrivée ? (coche la ou les bonnes réponses)

Dans les champs

Dans les sucreries

Dans les camps

Dans les bureaux

Comment sont traités les engagés selon le texte ?

.....
.....

3 – Résistances et conséquences

Pourquoi les engagés se révoltent-ils en 1839 ?

.....
.....

Quelle décision est prise par les autorités coloniales après ces révoltes ?

.....
.....

Que deviennent certains de ces engagés après l'arrêt de l'immigration indienne ?

.....
.....

Cite **deux autres origines** des engagés arrivés dans les années 1840.

.....
.....

Qui sont les esclaves engagés mentionnés dans le texte ?

.....
.....

Pourquoi les engagés chinois posent-ils problème aux colons ?

.....
.....

4 – Diversité des engagés

CORRIGÉ ENSEIGNANT : Les premiers essais de l'engagisme (1828-1848)

1 – Comprendre le texte

1. Quel événement marque symboliquement le début de l'engagisme à La Réunion ?

→ L'arrivée du navire **La Turquoise** le **3 juin 1828**.

2. Quel est le nom du navire arrivé le 3 juin 1828 ?

→ **La Turquoise**.

3. Combien d'engagés indiens arrivent à bord de ce navire ?

→ **15 engagés indiens** (les Telingas).

4. D'où viennent ces premiers engagés indiens ?

→ De **Yanaon**, dans l'actuel **Andhra Pradesh** (Inde).

2 – Le travail et les conditions de vie

5. Quelle est la durée des contrats de travail signés par ces engagés ?

→ **Trois ans**.

6. Où travaillent les engagés à leur arrivée ?

→

Dans les **champs**

Dans les **sucrieries**

Dans les **camps**

7. Comment sont traités les engagés selon le texte ?

→ Ils subissent de **mauvais traitements** et ne sont pas réellement considérés comme des **travailleurs libres**.

3 – Résistances et conséquences

8. Pourquoi les engagés se révoltent-ils en 1839 ?

→ À cause du **non-respect des clauses des contrats** et des mauvaises conditions de travail.

9. Quelle décision est prise par les autorités coloniales après ces révoltes ?

→ L'**arrêt de l'immigration** en provenance des **territoires français de l'Inde**.

10. Que deviennent certains de ces engagés après l'arrêt de l'immigration indienne ?

→ Certains **retournent en Inde**, d'autres **vont à Maurice**, et certains **restent à La Réunion**.

Partie 4 – Diversité des engagés

11. Cite deux autres origines des engagés arrivés dans les années 1840.

→ Réponses possibles :

Africains

Malgaches

Chinois

12. Qui sont les esclaves engagés mentionnés dans le texte ?

→ Des esclaves **saisis sur des bateaux de la traite clandestine**, libérés puis engagés sur l'île.

13. Pourquoi les engagés chinois posent-ils problème aux colons ?

→ Parce qu'ils se montrent **réfractaires au travail agricole**.

Texte : De l'apogée au déclin : 1848-1885

En 1848, l'esclavage est aboli à La Réunion. Plus de 62 000 affranchis doivent signer un

contrat de travail d'un à deux ans. Durant les années 1850-1860, La Réunion connaît une phase de pleine expansion sucrière. Les propriétaires des

habitations-sucrieries font le choix de ne pas recourir aux anciens esclaves et de faire venir des travailleurs étrangers

sous contrat, plus faciles à contrôler et moins chers.

La période entre 1848 et 1866 correspond à l'apogée des arrivées d'engagés à La Réunion : plus de 109 000 immigrants débarquent, massivement originaires d'Inde.

De 1856 à 1859, 34 000 Africains, rachetés préalablement sur les marchés d'esclaves des comptoirs arabes d'Afrique orientale, sont introduits comme engagés à La Réunion. Quelques Vietnamiens et Océaniens arrivent également durant cette phase.

En 1860, la France et le Royaume-Uni signent une Convention autorisant le recrutement pour La Réunion de 6 000 engagés depuis l'Inde britannique. En 1861, cette convention est étendue aux Antilles, sans limite de nombre.

Mais, à partir de 1863, la situation économique de la colonie se dégrade : cyclones, insectes dans les champs, développement du paludisme, endettements excessifs des planteurs et industriels, baisse des cours du sucre font chuter la production de 60 %.

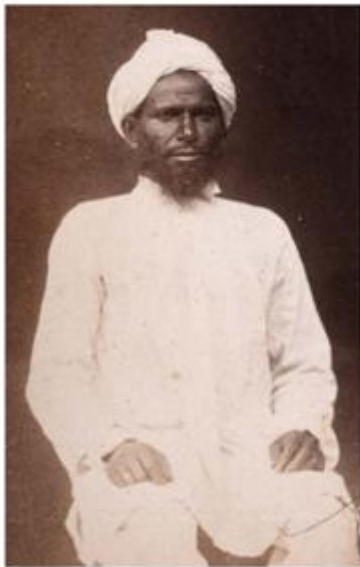
De 1867 à 1872, l'introduction de travailleurs engagés ralentit

fortement. Cette crise économique dégrade leurs conditions de travail, les planteurs ne respectant plus les obligations des contrats d'engagement.

En 1877, une mission d'inspection franco-britannique dirigée par Miot et Goldsmith témoigne des difficiles conditions de vie des engagés réunionnais. Leur rapport entraîne la suspension de l'immigration indienne vers La Réunion en 1882.

Elle devient définitive en 1885 avec l'arrivée du dernier convoi d'Indiens a bord du navire *la Marguerite*.

Document Images : Portraits d'engagés indiens et malgaches à La Réunion vers 1870.



Portraits d'engagés indiens et malgache à La Réunion vers 1870
Coll. Musée des Arts Décoratifs de l'Océan Indien et Coll. Eric Boulogne

Activité – De l'apogée au déclin de l'engagisme (1848-1885)

1 – Comprendre le contexte historique

Quel événement majeur se produit à La Réunion en 1848 ?

.....
.....

Que doivent faire les anciens esclaves après l'abolition ?

.....
.....

Quelle activité économique connaît une forte expansion dans les années 1850-1860

?
.....
.....

2 – Le recours aux engagés

Pourquoi les propriétaires préfèrent-ils faire venir des travailleurs étrangers sous

contrat plutôt que d'employer les anciens esclaves ?
.....
.....
.....

Entre quelles années se situe l'apogée des arrivées d'engagés à La Réunion ?
.....
.....

Combien d'immigrants arrivent à La Réunion durant cette période d'apogée ?
.....
.....

3 – Origine des engagés

D'où viennent majoritairement les engagés arrivés à La Réunion ?
.....
.....

Combien d'Africains sont introduits comme engagés entre 1856 et 1859 ?
.....
.....

Cite deux autres origines d'engagés mentionnées dans le texte.
.....
.....

4 – Évolution et crise

Quel accord est signé en 1860 et entre quels pays ?
.....
.....

Que permet cette convention concernant l'engagisme ?
.....
.....

À partir de quelle année la situation économique de la colonie se dégrade-t-elle ?
.....
.....

Cite **deux causes** de cette crise économique.
.....
.....

5 – Le déclin de l'engagisme

Que se passe-t-il pour l'introduction de travailleurs engagés entre 1867 et 1872 ?
.....
.....

.....
.....
Comment la crise économique affecte-t-elle les conditions de travail des engagés ?
.....
.....

.....
.....
Quelle mission d'inspection est menée en 1877 et par qui ?
.....
.....

6 – Fin de l'engagisme

Quelle décision est prise à la suite du rapport d'inspection ?
.....
.....

En quelle année l'immigration indienne est-elle définitivement arrêtée ?
.....
.....

.....
.....
Quel est le nom du navire du dernier convoi d'engagés indiens ?
.....
.....

CORRIGÉ ENSEIGNANT : De l'apogée au déclin de l'engagisme (1848-1885)

1 – Comprendre le contexte historique

1. Quel événement majeur se produit à La Réunion en 1848 ?

→ L'abolition de l'esclavage.

2. Que doivent faire les anciens esclaves après l'abolition ?

→ Ils doivent signer un contrat de travail d'une durée de 1 à 2 ans.

3. Quelle activité économique connaît une forte expansion dans les années 1850-1860 ?

→ La production de sucre / la filière sucrière.

2 – Le recours aux engagés

4. Pourquoi les propriétaires préfèrent-ils faire venir des travailleurs étrangers sous contrat plutôt que d'employer les anciens esclaves ?

→ Les engagés sont **plus faciles à contrôler**, **moins chers** et les propriétaires ne veulent pas recourir aux anciens esclaves.

5. Entre quelles années se situe l'apogée des arrivées d'engagés à La Réunion ?

→ 1848 à 1866.

6. Combien d'immigrants arrivent à La Réunion durant cette période d'apogée ?

→ Plus de **109 000 immigrants**.

3 – Origine des engagés

7. D'où viennent majoritairement les engagés arrivés à La Réunion ?

→ **D'Inde**.

8. Combien d'Africains sont introduits comme engagés entre 1856 et 1859 ?

→ **34 000 Africains**.

9. Cite deux autres origines d'engagés mentionnées dans le texte.

Vietnamiens

Océaniens

(on peut aussi mentionner les Antilles pour la convention de 1861)

4 – Évolution et crise

10. Quel accord est signé en 1860 et entre quels pays ?

→ Une **Convention** entre la France et le Royaume-Uni.

11. Que permet cette convention concernant l'engagisme ?

→ Le recrutement de **6 000 engagés** depuis l'**Inde britannique** pour La Réunion.

12. À partir de quelle année la situation économique de la colonie se dégrade-t-elle ?

→ **À partir de 1863**.

13. Cite deux causes de cette crise économique.

Cyclones

Insectes dans les champs

Développement du paludisme

Endettements excessifs des planteurs et industriels

Baisse des cours du sucre

(il suffit de deux réponses correctes)

5 – Le déclin de l'engagisme

14. Que se passe-t-il pour l'introduction de travailleurs engagés entre 1867 et 1872 ?

→ Elle **ralentit fortement**.

15. Comment la crise économique affecte-t-elle les conditions de travail des engagés ?

→ Les planteurs **ne respectent plus les obligations des contrats**, ce qui dégrade leurs conditions de vie et de travail.

16. Quelle mission d'inspection est menée en 1877 et par qui ?

→ Une **mission franco-britannique** dirigée par **Miot et Goldsmith**.

6 – Fin de l'engagisme

17. Quelle décision est prise à la suite du rapport d'inspection ?

→ **Suspension de l'immigration indienne** vers La Réunion en **1882**.

18. En quelle année l'immigration indienne est-elle définitivement arrêtée ?

→ **1885**.

19. Quel est le nom du navire du dernier convoi d'engagés indiens ?

→ **La Marguerite**.

Texte : La fin d'un système : 1885-1938

A partir des années 1880, prives de l'immigration indienne, les propriétaires des domaines sucriers de

La Réunion tentent de trouver d'autres lieux de recrutements.

Plusieurs tentatives sont faites au Mozambique, aux Comores, en Chine, à Madagascar, à l'île

Rodrigues, en Somalie, en Abyssinie, au Yemen, à Java. Elles se soldent toutes par des échecs et le retour de la plupart de ces populations vers leurs pays d'origine.

En 1893 et 1898, deux projets de conventions tentent de relancer la venue d'engagés indiens. Les élus de la colonie s'opposant aux conditions de contrôle réclamées par l'Angleterre, aucune n'est votée par le Parlement français.

Au début du XXe siècle, la diminution du nombre d'engagés réduit la nécessité d'un contrôle administratif par un service spécifique.

En 1937, le Service de l'immigration est rattaché à l'Inspection du Travail, marquant la fin de l'engagisme à La Réunion. Le dernier recensement des engagés date de 1938.

Les anciens engagés deviennent ouvriers agricoles, colons partiaires ou petits propriétaires au même titre que les autres travailleurs réunionnais.

Activité – *La fin de l'engagisme (1885-1938)*

1 – Comprendre le contexte

À partir de quelle période les propriétaires de domaines sucriers sont-ils privés de l'immigration indienne ?

.....
.....

Que cherchent à faire les propriétaires pour remplacer les engagés indiens ?

.....
.....

Cite **trois pays ou régions** où des tentatives de recrutement ont été faites.

.....
.....
.....

2 – Les échecs des tentatives

Quel est le résultat de ces tentatives de recrutement à l'étranger ?

.....
.....

Que devient la plupart des populations recrutées ou déplacées vers La Réunion ?

.....
.....

3 – Tentatives de conventions indiennes

En quelles années deux projets de conventions indiennes ont-ils été proposés ?

.....
.....

Pourquoi ces conventions n'ont-elles pas été votées par le Parlement français ?

.....
.....

4 – Organisation administrative et fin de l'engagisme

Que se passe-t-il au début du XXe siècle concernant le contrôle administratif des engagés ?

.....
.....

En quelle année le Service de l'immigration est-il rattaché à l'Inspection du Travail ?

.....
.....

En quelle année date le dernier recensement des engagés à La Réunion ?

.....
.....

5 – La vie après l'engagisme

Que deviennent les anciens engagés après la fin de l'engagisme ?

.....
.....

Cite trois statuts ou métiers qu'ils occupent après 1938.

.....
.....
.....

CORRIGÉ ENSEIGNANT : La fin de l'engagisme (1885-1938)

1 – Comprendre le contexte

1. À partir de quelle période les propriétaires de domaines sucriers sont-ils

privés de l'immigration indienne ?

→ À partir des années 1880.

2. Que cherchent à faire les propriétaires pour remplacer les engagés indiens ?

→ Ils tentent de **trouver d'autres lieux de recrutement** pour faire venir des travailleurs sous contrat.

3. Cite trois pays ou régions où des tentatives de recrutement ont été faites.

→ Exemples : **Mozambique, Comores, Chine, Madagascar, Île Rodrigues, Somalie, Abyssinie, Yemen, Java.**

(trois suffisent)

2 – Les échecs des tentatives

4. Quel est le résultat de ces tentatives de recrutement à l'étranger ?

→ Elles se soldent toutes par des échecs.

5. Que devient la plupart des populations recrutées ou déplacées vers La Réunion ?

→ Elles retournent dans leur pays d'origine.

3 – Tentatives de conventions indiennes

6. En quelles années deux projets de conventions indiennes ont-ils été proposés ?

→ 1893 et 1898.

7. Pourquoi ces conventions n'ont-elles pas été votées par le Parlement français ?

→ Les élus de la colonie s'opposaient aux conditions de contrôle réclamées par l'Angleterre, donc aucune convention n'est votée.

4 – Organisation administrative et fin de l'engagisme

8. Que se passe-t-il au début du XXe siècle concernant le contrôle administratif des engagés ?

→ La diminution du nombre d'engagés réduit la

nécessité d'un **service administratif spécifique** pour les contrôler.

9. En quelle année le Service de l'immigration est-il rattaché à l'Inspection du Travail ?

→ 1937.

10. En quelle année date le dernier recensement des engagés à La Réunion ?

→ 1938.

5 – La vie après l'engagisme

11. Que deviennent les anciens engagés après la fin de l'engagisme ?

→ Ils deviennent **ouvriers agricoles, colons partiaires ou petits propriétaires**, intégrés à la société réunionnaise comme les autres travailleurs.

12. Cite trois statuts ou métiers qu'ils occupent après 1938.

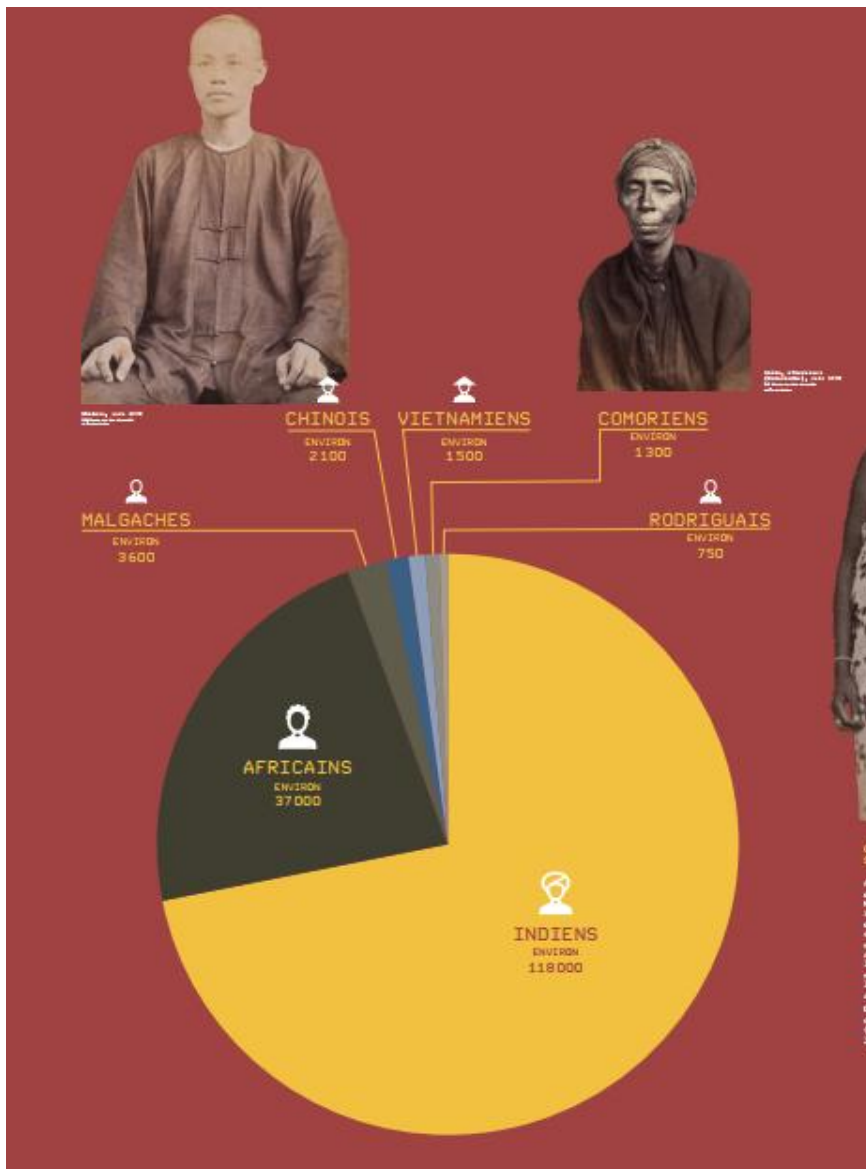
**Ouvriers agricoles
Colons partiaires
Petits propriétaires**



Engagés dans un camp vers 1900
Coll. Musée Léon Dierx

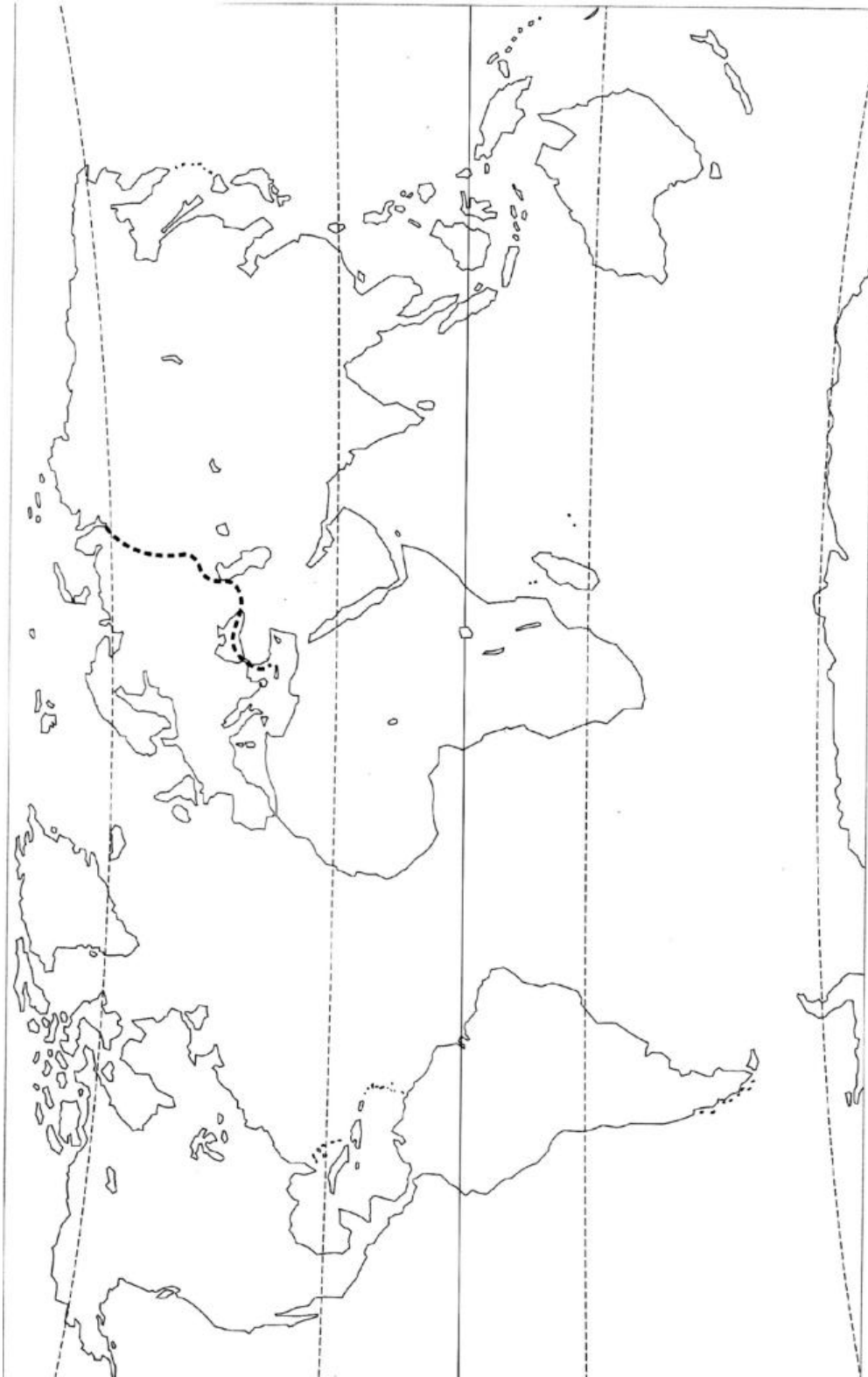
Document 6b- Des engagés d'origine différente :

A l'aide de la chronologie (document ci-dessus), replacer sur un planisphère les lieux d'origine des engagés et le nombre d'arrivée (voir des pourcentages).



Pourcentages + carte.

Entre 1828 et 1938, parmi les colonies françaises, La Réunion reçoit le plus gros contingent d'engagés. C'est l'engagisme indien qui fournit le plus grand nombre de bras (environ 120 000 personnes) et qui rythme l'arrivée des autres engagés. Les premiers « engagés du sucre » débarquent dès 1828, c'est-à-dire avant l'abolition de 1848. La Réunion est le seul territoire au monde à avoir expérimenté l'engagisme en même temps que l'esclavage.



Document 6c- le mode de recrutement selon les origines :

Extrait : le mode de recrutement selon les origines :

LES INDIENS : des **mestrys** (recruteurs indiens) parcourent les villages pour enrôler les jeunes gens surtout dans un contexte de pauvreté lié à l'essor démographique et à la déstructuration de l'économie au profit des métropoles, aux catastrophes naturelles, aux périodes de famine.

· Les conditions du contrat sont attractives surtout la perspective de gagner de l'argent et de s'enrichir. La plupart sont des ouvriers agricoles des basses castes ou hors-caste, d'autres sont des propriétaires terriens appauvris. D'autres encore sont des artisans : tisserands, blanchisseurs, cordonniers, terrassiers, mais aussi des artistes ou d'anciens soldats... Ils sont de confession hindoue, musulmane, chrétienne. Ils sont dits localement de « caste Malabar » sauf ceux de Yanaon qui sont considérés comme de « caste Talinga ».

· En dépit des contrôles, des abus sont constatés et tous les départs ne sont pas forcément volontaires

LES AFRICAINS de L'EST (1848-61 / années 1880)

Avec l'Inde, l'Afrique de l'Est est la seconde région à partir de laquelle de nombreux engagés sont recrutés pour venir travailler à la Réunion. Les recrutements qui se font dans cette région entre 1848 et 1861 portent encore la marque de la servitude : les femmes et hommes qui embarquent pour les Mascareignes sont recrutés par le système dit de « libération préalable » puis du « rachat préalable » d'esclaves ; toute la côte est de l'Afrique dispose encore de nombreux marchés. Plus de 34 000 d'entre eux sont acheminés soit directement vers La Réunion, soit clandestinement vers la côte ouest de Madagascar et vers les îles françaises de Nossi-Bé et de Mayotte d'où ils repartent comme étant de caste « Cafre », Malgache », « Comore ». En 1887, 3 000 engagés volontaires arrivent du Mozambique mais peu restent dans l'île.

Ces esclavisés sont libérés puis engagés pour dix ans avec un contrat. En 1887, à la suite d'un accord entre le Portugal et la France, La Réunion est autorisée à recruter directement au Mozambique. Cette nouvelle immigration est plus encadrée et surveillée. Les contrats sont signés pour trois ans.

LES MALGACHES : Dès le XVIII^e siècle, La Réunion et Madagascar entretiennent des relations de peuplement importantes par l'introduction de populations esclavisées pour les plantations de café. Au XIX^e siècle, la Grande Île est toujours un lieu de recrutement de main-d'œuvre engagée.

La conquête française de 1895 est à l'origine du départ de prisonniers de guerre vers La Réunion : ils sont transformés en engagés à leur arrivée comme l'attestent leurs livrets. Plusieurs essais en 1900 et 1903 échouent, le gouverneur de Madagascar Joseph Galliéni ayant besoin de main-d'œuvre pour ses grands chantiers.

La dernière vague importante d'immigration en provenance de la Grande Île, la mieux documentée, date des années 1922-1927 et concerne des populations venues du sud : les Antandroy, les « hommes du pays des épines ». En tout, environ 3000 engagés quittent Fort Dauphin avec des contrats de trois ans renouvelables. Les conditions de vie difficile dans cette région très aride du sud de Madagascar expliquent ces départs.

Dès 1923, ces Malgaches contestent leurs conditions de travail, provoquant la venue d'une mission d'inspection du gouvernement de Madagascar sous l'autorité de Béréni, ancien chef de la Province de Fort-Dauphin. Plusieurs révoltes éclatent sur les propriétés sucrières de La Réunion, comme à Stella Matutina en 1925. Elles accélèrent le retour des engagés dont la plupart ont quitté l'île en 1927.

En 1938, dix ans après l'interruption des convois entre Fort-Dauphin et La Réunion, il reste 648 Malgaches ayant encore le statut d'engagés : il s'agit alors du groupe le plus important, comparé aux Rodriguais (96), Somaliens (35) et aux Indiens, Cafres, Comoriens confondus (146).

LES 66 OCÉANIENS de 1857 : c'est un recrutement assimilé à du kidnapping dans les îles Kiribati. Ils arrivent en octobre à bord du *Sulton*, et sont répartis sur la propriété Noël à Saint-Leu, au Colosse à Saint-André et à Sainte-Suzanne. Très vite de nombreux décès sont constatés parmi ces engagés, totalement inadaptés au cadre très contraignant et dur de la plantation coloniale, alors que leur monde

ne connaît ni l'esclavage, ni la propriété privée de la terre. 76% de ces Polynésiens sont décédés dès 1859, la mélancolie et le mal du pays étant souvent évoqués dans les rapports officiels. Mais, dès 1858, interdiction est faite de poursuivre ce recrutement dans le Pacifique, assimilé à l'esclavage et à la traite négrière. La dernière survivante de cette immigration tragique meurt en 1883.

LES CHINOIS du FUJIAN : En avril 1844, 54 engagés dits de « caste Chinois » débarquent à La Réunion sur le *Suffren*, provenant de Pulo Penang en Malaisie où ils ont émigré. Cette première immigration est arrêtée dès 1846 et se termine par un échec. En 1901, une seconde et brève tentative est de nouveau initiée toujours à partir du Fujian, sans aucun succès elle aussi. Environ 1266 hommes arrivent au cours de ces deux périodes, laissant le souvenir d'engagés difficiles à contrôler. Ils sont inadaptés aux travaux agricoles dans l'île. L'émigration vers les îles Mascareignes se fait à partir des ports de Malaisie comme Singapour ou Pulo Penang ou directement à partir du port d'Amoy (Xiamen aujourd'hui) dans le Fujian.

LES VIETNAMIENS :

- C'est dans le contexte de la conquête du sud du Vietnam par la France qu'arrivent les premiers engagés vietnamiens dits de caste « Tonkinois » ou « Annamite » dans les années 1860. A cette première vague succède une seconde au début du XXe siècle, à partir de la région du Tonkin, devenu un protectorat français. Cet engagemement ne concerne que peu d'individus, officiellement 829 personnes dont quelques femmes. Ce sont des contrats de 5 à 6 ans. Repartis en 1883

-En 1901, 175 engagés volontaires partent du port de Haiphong en quatre convois. En 1906-1907, leur contrat terminé, la plupart d'entre eux rentrent

dans leur pays d'origine, à l'exception de quelques-uns qui ont fait souche dans l'île.

LES COMORIENS – des engagés pour l'agriculture, le port (manutention sur les docks) et le train.

Durant la seconde moitié du XIXe siècle, comme en Afrique de l'Est, commerce des esclaves et commerce d'engagés se confondent à Mohéli, Anjouan et Ngazidja (Grande Comores) : les premiers étant forcés de devenir les seconds sur les plantations coloniales de ces îles. Après l'établissement des protectorats en 1886-1887, les planteurs et industriels de La Réunion y voient une opportunité pour le recrutement d'engagés.

Ceux des années 1850 sont majoritairement des esclaves africains transformés en engagés. Ceux des années 1880-1900 sont des engagés.

LES RODRIGUAIS : En 1933, des centaines de Rodriguais signent des contrats de trois ans pour venir travailler à La Réunion : ce sont les derniers engagés qui arrivent dans l'île. Les premiers 294 engagés arrivent le 7 août 1933. Après leur quarantaine, la plupart des Rodriguais sont dirigés vers plusieurs propriétés de l'Est, comme Bois Rouge ou Quartier-Français, d'autres, en moins grand nombre, vers des domaines du Sud, comme Grands Bois ou de l'Ouest comme Stella Matutina ou l'Éperon. L'insalubrité des lieux de vie et de l'habitat dans les camps, les promesses non tenues quant au niveau des salaires, la très mauvaise qualité de la nourriture, les maladies qui affectent gravement les Rodriguais entraînent leurs protestations auprès des autorités coloniales et leur départ des propriétés. En 1934-1935, ils manifestent pour leur rapatriement. 37 individus en 1937, sont restés à La Réunion et ont fait souche.

Michèle Marimoutou, séminaire novembre 2025.

Questions sur le texte :

1. Pour chaque groupe d'origine, repérer :
 - Les conditions de recrutement (volontaire, contrainte, promesse tenue ou non).
 - La durée et les conditions du contrat.
 - Les spécificités historiques ou géographiques (catastrophes, guerre, colonisation...).
2. **Recopier et compléter le tableau :**

Origine	Mode de recrutement	Conditions du contrat	Particularités
---------	---------------------	-----------------------	----------------

Indiens			
Africains de l'Est			
Malgaches			
Océaniens			
Chinois			
Vietnamiens			
Comoriens			
Rodriguais			

Corrigé enseignant :

Origine	Mode de recrutement	Conditions du contrat	Particularités
Indiens	Mestrys dans les villages	Perspectives d'enrichissement	Abus fréquents, départs pas toujours volontaires
Africains de l'Est	Circuits de la traite, contrats	10 ans, puis 3 ans	Interdiction de la traite en 1859
Malgaches	Recrutement local	3 ans	Prisonniers de guerre envoyés comme engagés après 1895
Océaniens	Kidnapping	—	66 cas en 1857
Chinois	Migration classique	—	Inadaptation aux travaux agricoles
Vietnamiens	Volontaires ou opposants	5 à 6 ans	Certains repartent rapidement
Comoriens	Esclaves transformés en engagés	—	Varie selon les périodes
Rodriguais	Promesses non tenues	—	1933

A retenir : **Trois périodes caractérisent l'arrivée des engagés indiens :**

De 1828 à 1847 : la période d'expérimentation avant l'abolition de l'esclavage en 1848 débute en

1828 avec l'arrivée de *La Turquoise*. Ils travaillent et vivent sur les plantations auprès des esclaves dont

ils refusent de partager le sort. Marqué par les révoltes et le maronage et interdit par le gouvernement de l'Inde en 1839, mais se poursuivant dans la clandestinité, ce premier recrutement est un échec à la différence de Maurice où, en 1834, démarre « The Great Experiment » à l'origine du choix mondial de l'engagisme pour remplacer l'esclavage. . Ceux qui restent fondent famille avec des femmes créoles et sont employés comme manœuvres ou font du petit commerce.

De 1848 à 1859 : la période d'immigration massive. Le recrutement se fait à partir des Établissements français de l'Inde avec un pic de plus de 9 000 engagés en 1854, date à laquelle les Antilles françaises obtiennent de bénéficier de cette main-d'œuvre.

De 1860 à 1885 : la période d'arrivée d'engagés sujets britanniques suite aux conventions signées en 1860 et 1861, entre la France et le Royaume-Uni qui autorisent le recrutement dans l'Inde anglaise. Les convois sont nombreux puis se réduisent à la suite de la crise sucrière des années 1865-1870, due à la concurrence du sucre de betterave produit dans la Métropole et au Borer qui touche la canne. De nombreux propriétaires, ruinés, ne peuvent plus payer leurs engagés et leur proposent le colonat partiaire.

Cette immigration indienne sous contrôle britannique est suspendue en 1885. Ceux qui restent dans l'île avec leurs enfants deviennent peu à peu des citoyens français.

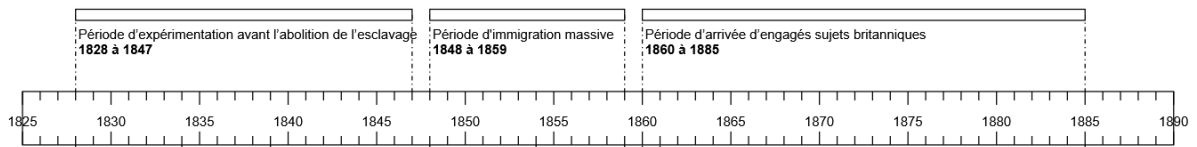
Activité : **Construire une frise chronologique sur l'arrivée des engagés Indiens**

A l'aide du texte ci-dessus, relevez dans les trois grandes périodes leurs principales caractéristiques
Identifiez :

- Les dates importantes
- Les événements majeurs (5 ou 6 mots clés)

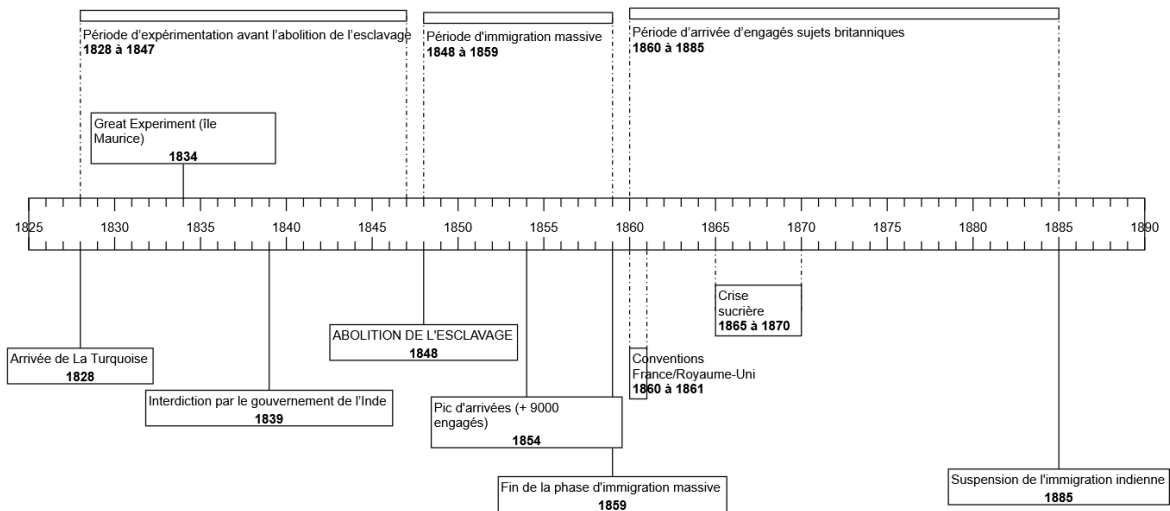
Placez-les sur la frise chronologique ci-dessous :

Frise chronologique sur l'arrivée des engagés Indiens



Corrigé enseignant :

Frise chronologique sur l'arrivée des engagés Indiens



Question de réflexion : L'engagisme marque-t-il une rupture ou une continuité avec l'esclavage ?

Images- Une cohabitation entre des hommes libres arrivés sous contrat et des hommes esclavisés.



Document 6d- un exemple de contrat d'engagement :

NO DU REGISTRE MATRICULE : **CONTRAT D'ENGAGEMENT DE TRAVAIL.**

NO DU PASSEPORT : 122

EMIGRATION INDIENNE.

ILE DE LA RÉUNION. Ce jourd'hui, Serge Fern
mil huit cent soixante et un
par-devant nous, Jean Bourque Agent
d'émigration à St Denis assisté
des nos dévoués et fidèles

témoins requis aux
termes de l'article 8 § 4 du décret du 27 mars 1852, a comparu : 1^{er}
nommé M. Mounestamy, Agé de 22 ans, Culte à lui, demeurant
à Madras

Lequel nous a déclaré consentir librement et de son plein gré à partir
pour l'île de la Réunion, pour y contracter l'engagement de travail ci-après
détaillé, et présenté par MM. EATON, ERNY et Co au profit de l'habitant
qui lui sera désigné à son arrivée dans la colonie.

Les conditions d'engagement de travail sont les suivantes :

ARTICLE PREMIER.

1. Le nommé M. Mounestamy s'engage
tant pour les travaux de culture et de fabrication sucrière, etc., que pour
tous autres d'exploitation agricole et industrielle, auxquels l'Engagiste
jugera convenable de l'employer, et généralement pour tous les travaux
quelconques de domesticité.

ART. 2.

Le présent engagement de travail est de cinq années consécutives, c'est-à-
dire de soixante mois, chaque mois composé de vingt-six jours de travail
effectifs et complets; les gages ne seront dus qu'après les vingt-six jours de
travail.

La journée de travail ordinaire sera celle établie par les règlements
existant dans la colonie. A l'époque de la manipulation, l'engagé sera tenu
de travailler suivant les besoins de l'établissement où il sera employé, et
l'usage adopté à cet effet.

ART. 3.

L'engagiste aura droit de céder et de transporter, quand et à qui bon lui
semblera, le présent engagement de travail contracté à son profit.

ART. 4.

L'engagé sera logé sur l'établissement où il sera employé. Il aura droit,
de la part de l'engagiste, aux soins médicaux, à sa nourriture, laquelle sera
conforme aux règlements et à l'usage adopté jusqu'à ce jour pour les
engagés indiens.

Bien entendu que toute maladie contractée par un fait étranger, soit à ses
travaux, soit à ses occupations à l'établissement, sera à ses frais.

ART. 5.

L'engagé subira pour chaque jour d'absence ou cessation de travail sans
motif légitime, indépendamment de la privation de salaire pour cette journée,
la retenue d'une seconde journée de salaire à titre de dommages-intérêts.

ART. 6.

Le salaire de l'engagé est de deux francs
par mois de vingt-six jours de travail, comme il est dit à
l'article 2, à partir de huit jours après son débarquement dans la colonie.
Moitié de cette somme lui sera payée fin de chaque mois, l'autre moitié le
sera fin de chaque année.

ART. 7.

L'engagé reconnaît avoir reçu en avance de MM. EATON, ERNY et Co,
la somme de deux francs
en espèces, ainsi que deux francs pour divers frais à son compte. Ces
deux francs seront retenus sur le règlement à intervenir
fin de l'année de travail pour la moitié des salaires.

ART. 8.

Après l'expiration des cinq années de travail, l'engagé aura droit au pas-
sage de retour pour lui, sa femme et ses enfants non adultes, conformément
à l'esprit de l'article 2 § 1^{er} du décret du 13 février 1852.

ART. 9.

Tous les ans, à la fin de l'année, un congé de quatre jours sera accordé
à l'Indien pour célébrer la fête du Pongol.

De tout quoi nous avons dressé le présent procès-verbal, que nous avons
signé avec les témoins ci-dessus dénommés, dont expédition a été remise
aux parties contractantes pour servir et valoir ce que de droit.

Séance signée en malabar, en malabar, en malabar et en français
Jean Bourque
Pour Eugène Bonfanti
Agent d'émigration
J. Mounestamy

Focus : LES ENGAGES : DES ETRANGERS A CONTROLER

A La Réunion les engagés sont des étrangers en terre française. Provenant de régions affectées par des maladies épidémiques comme la variole, le choléra ou la peste, ils font l'objet d'un contrôle sanitaire au départ et à l'arrivée. Cette étape franchie, chaque immigrant fait l'objet d'une inscription dans un registre reçoit un livret individuel : c'est un contrôle administratif constant, tout changement dans sa carrière est méticuleusement noté dans ces documents. Du début du XIXe siècle au milieu du XXe siècle, ces contrôles concernent les 164 000 engagés arrivés dans l'île.

Documents d'accompagnement pédagogique 7- Lazarets : un dispositif de contrôle sanitaire et administratif qui a existé dans le monde entier.

Avant de quitter leur pays d'origine dans les dépôts des ports d'embarquement, les engagés sont soumis à un contrôle médical destiné à vérifier s'ils sont aptes au travail physique. Arrivés à La Réunion, l'état sanitaire du navire est contrôlé en rade de Saint-Denis, principale place maritime de la colonie, puis, à partir de 1886 au port de la Pointe des Galets afin de vérifier qu'il ne transporte pas de maladies épidémiques.

Document 7a : Procédure de visite sanitaire à La Réunion.

Procédure de visite sanitaire à La Réunion d'un navire d'après l'arrêté local du 31 octobre 1851

- Article 23. Tout navire venant de l'extérieur doit, dès l'arrivée, avoir à son mât de misaine un pavillon jaune.
- 24. Toutes les fois qu'un navire venant d'Europe ou de Maurice mouille sur la rade, le médecin visiteur se rend en tête du pont de débarquement et y interroge le capitaine appelé par un signal du port et se tenant dans son canot à portée de la voix.

Activité :

- Quelle couleur de pavillon doit arborer un navire venant de l'extérieur ?
.....
.....
Quels sont les navires concernés par cette visite ?
- Où se rend le médecin visiteur lorsqu'un navire arrive ?
.....
.....
Dessine un **schéma simplifié** montrant :
le navire mouillé sur la rade,
le pavillon jaune à son mât,
le médecin dans son canot,
le pont de débarquement.
- Comment le capitaine du navire est-il averti de la visite sanitaire ?
.....
.....

Les lazarets sont des lieux de quarantaine présents dans de nombreuses régions du monde au XIX^e siècle. Ils servent à accueillir les travailleurs engagés à leur arrivée dans les colonies ou dans les ports de transit.

À La Réunion, comme ailleurs, ils jouent un rôle essentiel :

- **vérification de l'état de santé,**
- **isolation temporaire,**
- **prévention des épidémies.**

L'augmentation très importante du nombre d'arrivées, dans les années 1850-1860, entraîne la mise à l'isolement des engagés malades dans les lieux de quarantaine existants comme le lazaret de la Ravine

à Jacques ou construits spécialement pour eux, comme celui de la Grande Chaloupe. Ils sont situés dans des vallées isolées du massif de La Montagne, propices à la surveillance sanitaire.

Tableau : Caractéristiques des lazarets de quarantaine

	Les lazarets du XIXe siècle :
1	<p>Des étrangers à contrôler</p> <p>Le Lazaret est un passage obligé pour les travailleurs engagés, quelle que soit leur origine surtout après que les engagés du Mascareignes atteints du choléra et débarqués directement à Saint-Denis aient entraîné la mort de plus de 2 000 personnes dans l'île, en 1859.</p>
2	<p>Des lieux de quarantaine</p> <p>Le passage par un lazaret est obligatoire pour tous les engagés de toutes origines. Ces lazarets sont des lieux de soins, dirigés par un médecin assisté d'infirmiers et d'interprètes. Passagers et personnel médical sont enfermés ensemble, le temps de la quarantaine. Ils sont surveillés par des gardes, avec interdiction de sortir et de communiquer avec l'extérieur en cas de quarantaine stricte.</p> <p>La quarantaine dure au minimum dix jours.</p> <p>Pour des milliers d'individus venus de continents différents, les lazarets de La Grande Chaloupe et de la Ravine à Jacques constituent le premier contact avec la terre réunionnaise.</p>
3	<p>Les dépôts d'immatriculation</p> <p>Après la quarantaine obligatoire, les engagés sont transférés dans les dépôts, où commence la procédure administrative. Ils sont amenés à Saint Denis dans des <i>dépôts d'immatriculation</i>. Ils y subissent un 3^e contrôle sanitaire destiné à vérifier leur aptitude au travail. On leur attribue un <i>numéro d'ordre</i>.</p>
4	<p>La matricule générale</p> <p>Créée dès 1829, la Matricule générale des engagés reprend les informations issues des listes de passagers des navires. Celles-ci sont ensuite reportées dans des registres communaux tenus par des syndics. En 1876, 418 registres constituent cette matricule générale des engagés. Seules quelques dizaines de ces registres subsistent aujourd'hui.</p>
5	<p>Les livrets d'engagés (un document personnel et obligatoire)</p> <p>L'engagé reçoit une copie de son livret, l'original est conservé par l'engagiste. C'est une véritable fiche d'identification du travailleur. La première page reporte les informations de la Matricule générale. Les autres pages portent des extraits des textes législatifs sur les conditions de l'engagement ainsi que toutes les mutations intervenues au cours de sa vie de travail avec le nom de chaque employeur, le salaire, les primes, la durée des engagements mais aussi les ruptures et les renouvellements.</p>
	<p>Le lazaret n'est pas une prison.</p>



97FI1.46

Souvenir de l'Ile Bourbon, N°46. Lazaret de la Ravine à Jacques (Saint-Denis)

Roussin, Louis Antoine (1819-1894)

Souvenir de l'Ile Bourbon, N°46. Lazaret de la Ravine à Jacques. (Saint-Denis) / Dessiné d'après nature et lithog. par A. Roussin. - Saint-Denis (Ile Bourbon), rue du Barachois 47 : [Imp. A. Roussin], janvier 1848. - 1 est. : lithogr., en noir ; 16 x 21 cm (im.), 23,5 x 32,5 cm (f.).

1848

Estampe



Chronologie : (source : DP Lazaret)

1817 — Interdiction définitive de la traite négrière à Bourbon. 1828 — Premiers engagés indiens débarquent depuis Pondichéry. 1848 — Abolition de l'esclavage dans les colonies françaises.

1860 — Construction du lazaret à La Grande Chaloupe. 1861 — Première mise en service du lazaret numéro 1.

1863 — Neuf convois simultanés saturent les lazarets (Grande Chaloupe + Ravine à Jacques).

1881 — Les engagés indiens et assimilés représentent plus de 40 000 personnes sur l'île.

1900 — Construction du pavillon d'isolement au lazaret n°1 de La Grande Chaloupe. 1908 — Contestation des conditions d'hébergement par certains passagers libres. 1933 — Derniers engagés rodriguais passent par le lazaret.

1946 — Le lazaret sert brièvement à isoler des prostituées malades.

1947 — Fin définitive de sa fonction sanitaire sous l'administration coloniale.

Documents iconographiques : Lazaret de la Grande Chaloupe (vestiges d'aujourd'hui)

Image 1 :



Image 2 :



Image 3 :



Image 4 :



Extraits : description des lazarets

« Les lazarets ont été spécialement construits à partir de 1861 pour accueillir la foule de travailleurs indiens que laissait prévoir la convention et offrir ainsi un lieu de quarantaine propre à éviter la transmission de maladies aux insulaires. Jusque-là, c'est prioritairement au

lazaret de la Ravine à Jacques qu'étaient internés les nouveaux venus. » (Marimoutou, p33). (...) « Le choix de l'administration se porte sur les rives de la ravine de la Grande Chaloupe à la frontière des communes de Saint Denis et de Saint Paul, dans un lieu facile à surveiller du fait d'un relief encaissé, mais suffisamment proche du chef-lieu pour entretenir des relations suivies. » (Marimoutou, p34)

« Les deux lazarets sont identiques ; entourés de hauts murs, ils sont formés de deux bâtiments principaux à étage, longs de quarante mètres chacun ; les toits sont recouverts de tuiles. Au n°2, le rez-de chaussée et l'étage, sont partagés en deux grandes salles tandis qu'une salle unique occupe l'étage du n°1. (...) Un mur d'enceinte suffisamment haut pour décourager toute velléité d'évasion entoure chaque lazaret. Adossé à ce mur, une série de petites chambres réservées au logement du capitaine, du gardien et de l'infirmier, à la pharmacie, à la cuisine... En 1872, la surface totale des différents bâtiments des lazarets est de 3660 m²''.

Hors des murs, se trouvent le cimetière, le poste de garde et le pavillon de pierre destiné aux soldats d'infanterie de marine en quarantaine de rigueur et qui après 1863, est affecté aux agents chargés de garder les portes des lazarets.

Les deux lazarets sont reliés par un chemin de cavalier de 1.7 km de long et à la Ravine à Jacques, situé à 10 min à pied, par un autre chemin de 2 km.

En pleine charge, ils accueillent tous trois jusqu'à neuf convois, soit environ 3 500 immigrants ! ». » (Marimoutou, p35)

Document 7c : Carte des dépôts d'engagés à Saint Denis, vers 1865.

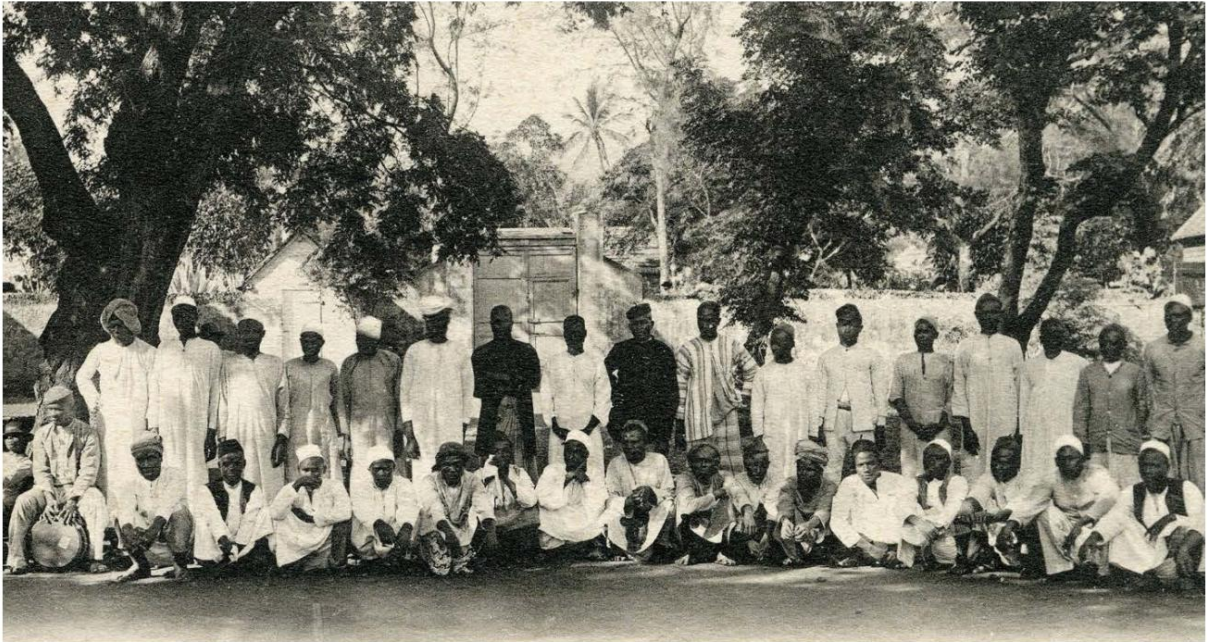


Document 7d- Les « lots » d'engagés

Les immigrants sont répartis en lots selon qu'ils sont destinés aux habitations-sucreries, à la domesticité ou à d'autres activités (batelage, petites industries...).

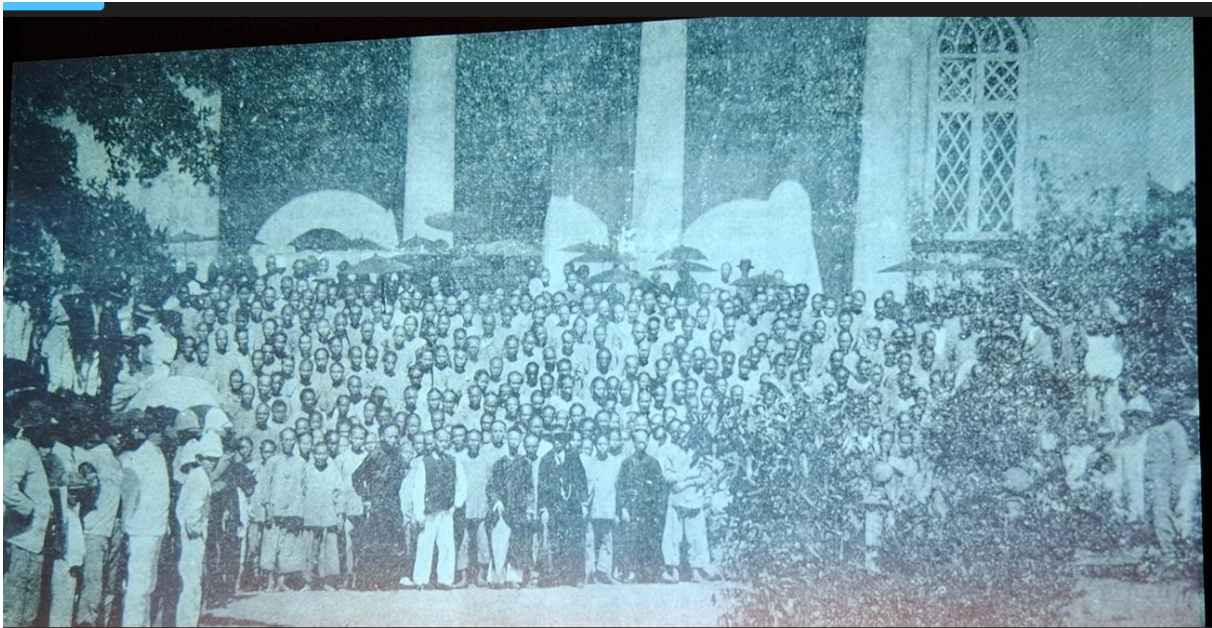
Les familles ne doivent pas être séparées.

Photo des comoriens en dépôt



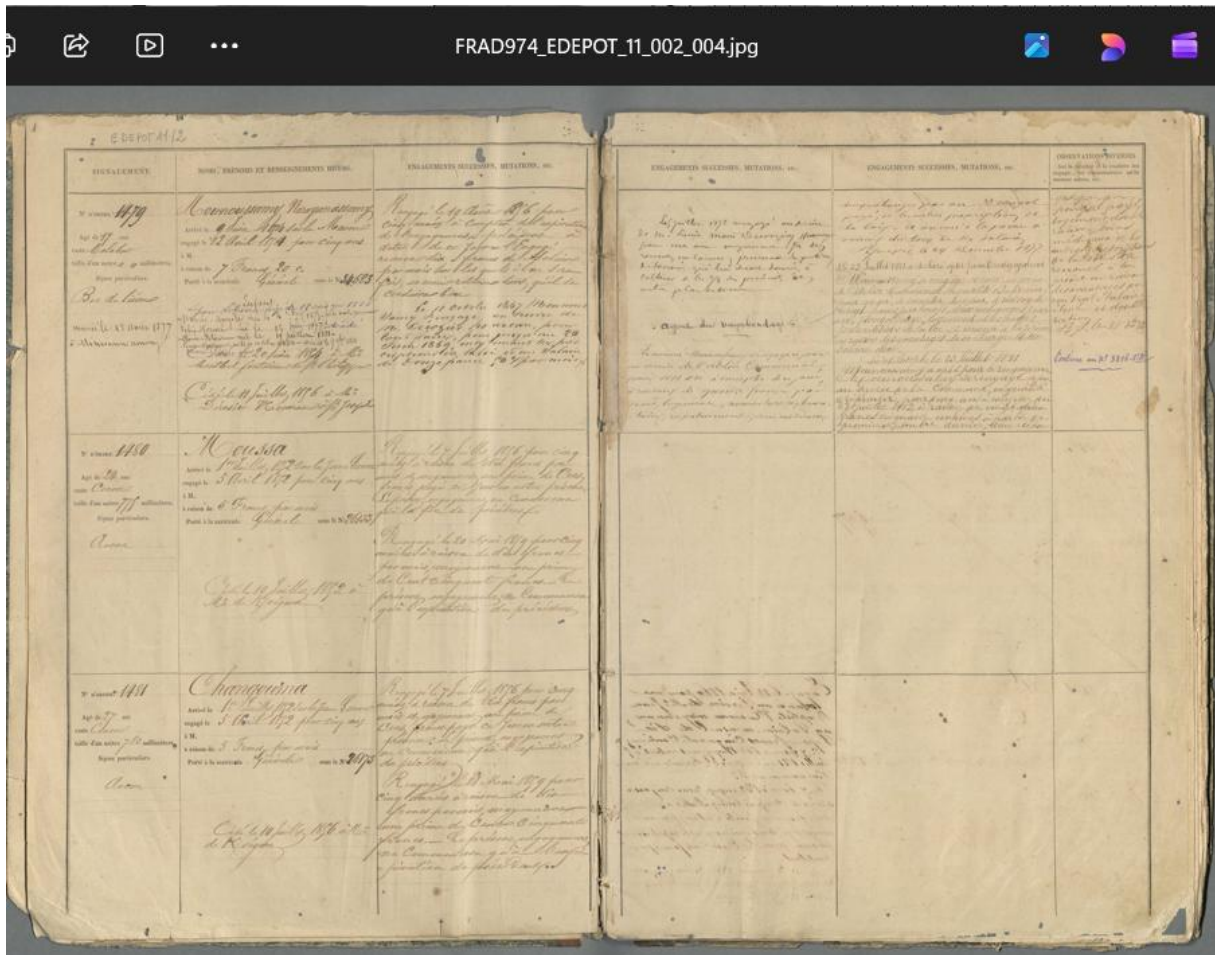
Engagés comoriens à La Réunion, 1897
Coll. privée

Image : **Photo des Chinois à la sortie de la messe**



Document 7e- La matricule générale : un exemplaire (le contrôle administratif)

La Matricule générale des engagés est créée dès 1829 et reprend succinctement les informations des listes de passagers des navires. Ces mêmes informations sont ensuite reportées dans les registres des matricules tenus dans chaque commune de l'île par les syndics communaux.



Activité : Quelles informations nous donne un registre de matricule des engagés ?

Relever dans le tableau ci-dessous, les informations fournies par le registre de matricule.

1, 2, 3 : Informations manuscrites sur des doubles pages concernant 3 engagés.

A	B	C			D
Signalement	Noms, Prénoms et renseignements divers	Engagements successifs, mutations, etc	Engagements successifs, mutations, etc	Engagements successifs, mutations, etc	Observations diverses sur la moralité et la conduite des engagés, les condamnations qu'ils auraient subies etc.
N° d'ordre – âge - caste – taille en m - signes particuliers	NOM Engagé le date pour x ans à M. un Tel à	Décédé le			

	St Joseph à raison de Y francs par an. Porté à la matricule générale sous le n° ...				
--	---	--	--	--	--

E DE POT 112

SIGNALLEMENT.	NOMS, PRÉNOMS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS.	ENGAGEMENTS SUCCESSIFS, MUTATIONS, etc.
<p>N° d'ordre: 1479</p> <p>Âgé de 27 ans</p> <p>cote: Calabar</p> <p>taille d'un mètre 89 millimètres.</p> <p>Signes particuliers.</p> <p>Bec de lièvre</p> <p>marqué le 17 août 1877</p> <p>2. Minimum (annexé)</p>	<p>Arrivé le 9 Juin 1874 sous le Nom de Koumoussamy Nanyanassamy</p> <p>engagé le 12 Avril 1874 pour cinq ans</p> <p>à M.</p> <p>à raison de 7 Francs 20 c.</p> <p>Porté à la matricule Générale sous le N° 24685</p> <p>Après l'expiration de son engagement le 11 août 1879</p> <p>il est resté au service de la Colonie (1879) sous le N° 24685</p> <p>le 15 Juin 1877 de suite</p> <p>avec son épouse née le 14 juillet 1871</p> <p>le 20 Juin 1874 à M^{re} Antoinette Justine de St. Philippe</p> <p>Cité le 11 juillet 1876 à M^{re} Désirée Roussel de St. Joseph</p>	<p>Rengagé le 14 Août 1876 pour cinq années à Comptant, à l'expiration de l'engagement précédent, à dater du 1^{er} de ce mois le Rengagé recevra de la France de l'Etat une somme de 20 francs par an, les 10 francs de la France par an, et les 10 francs de l'Etat par an, en sus de ce qui lui sera dû, au cas où il n'aurait rien de dû.</p> <p>Le 11 octobre 1877 Monsieur Yanyé Sengoué, un Breton de M. Lezoué, se marie, pour son mariage, pour un montant de 20 francs 1869, en y joignant les 20 francs de l'Etat, et un salaire de 20 francs par an, 10 francs par mois.</p>
<p>N° d'ordre: 1480</p> <p>Âgé de 24 ans</p> <p>cote: Congo</p> <p>taille d'un mètre 775 millimètres.</p> <p>Signes particuliers.</p> <p>Aucun</p>	<p>Arrivé le 1^{er} Juillet 1872 sous le nom de Koussa</p> <p>engagé le 5 Avril 1872 pour cinq ans</p> <p>à M.</p> <p>à raison de 6 Francs par mois</p> <p>Porté à la matricule Générale sous le N° 26657</p> <p>Cité le 10 juillet 1872 à M^{re} de K. Sigaud</p>	<p>Rengagé le 7 Juillet 1876 pour cinq années à raison de 10 francs par mois et de 20 francs par an, les 10 francs de la France par an, et les 10 francs de l'Etat par an, en sus de ce qui lui sera dû, au cas où il n'aurait rien de dû.</p> <p>Rengagé le 10 Août 1879 pour cinq années à raison de 10 francs par mois et de 20 francs par an, les 10 francs de la France par an, et les 10 francs de l'Etat par an, en sus de ce qui lui sera dû, au cas où il n'aurait rien de dû.</p>
<p>N° d'ordre: 1481</p> <p>Âgé de 27 ans</p> <p>cote: Congo</p> <p>taille d'un mètre 780 millimètres.</p> <p>Signes particuliers.</p> <p>Aucun</p>	<p>Arrivé le 1^{er} Juillet 1872 sous le nom de Chancourna</p> <p>engagé le 5 Avril 1872 pour cinq ans</p> <p>à M.</p> <p>à raison de 5 Francs par mois</p> <p>Porté à la matricule Générale sous le N° 26775</p> <p>Cité le 10 juillet 1876 à M^{re} de K. Sigaud</p>	<p>Rengagé le 7 Juillet 1876 pour cinq années à raison de 10 francs par mois et de 20 francs par an, les 10 francs de la France par an, et les 10 francs de l'Etat par an, en sus de ce qui lui sera dû, au cas où il n'aurait rien de dû.</p> <p>Rengagé le 10 Août 1879 pour cinq années à raison de 10 francs par mois et de 20 francs par an, les 10 francs de la France par an, et les 10 francs de l'Etat par an, en sus de ce qui lui sera dû, au cas où il n'aurait rien de dû.</p>

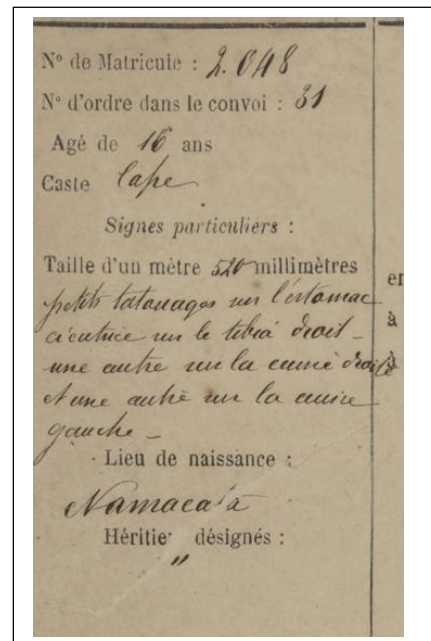
Etude d'un exemple :

Dans les registres matricule, les engagés selon classés par « caste », appellation liée plutôt à une origine géographique. Pour les Indiens, il existe quatre « castes » : « Malabar » (Inde du sud), « Bengalis » (Inde du nord-est), « Calcutta » (Inde du Nord-Bihar) et « Télinga » (arrière-pays de Yanaon). Pour les engagés d'autres origines, on les classe également en caste : « Cafre », « Malgache », « Chinois », « Tonkinois », « Annamite », « Comores », « Mayotte », « Cafre portugais » et même « Arabe ». C'est un système d'identification mis en place à La Réunion différent de terme utilisé en Inde.

Extrait : La notion de caste appliquée aux engagés à La Réunion est une création coloniale. Elle ne correspond en aucun cas à la réalité des pays d'origine. Les « castes » créées par l'administration française classent les engagés suivant des origines ethniques, géographiques ou simplement leur port d'embarquement.

Les engagés non-indiens sont classés en « caste » : « Cafre » (Africain de l'Est), « Malgache », « Chinois », « Tonkinois » et « Annamite » (Vietnamiens), « Comores », « Mayotte », « Cafre portugais » (Mozambicain) et même « Arabe ».

L'administration française répartit les Indiens sont en quatre « castes » : « Malabar » (Sud), « Bengalis » (Nord-est), « Calcutta » (Nord-Bihar) et « Télinga » (arrière-pays de Yanaon sur la côte Est). Les castes traditionnelles sont pourtant indiquées au départ de l'Inde sur les listes de passagers des navires. À l'arrivée, elles sont abandonnées sur les registres matricules et les livrets de travail.



Une fois l'inscription à la matricule générale, chaque engagé reçoit un livret de travail : il s'agit d'une copie qu'il a payé, l'original étant conservé par l'engagiste.

Document 7e- Le livret d'engagé :

Le livret de travail est une véritable fiche d'identification. La création de ce document est issue de plusieurs textes officiels élaborés en 1842 1848 et enfin 1852. La possession d'un livret de travail est obligatoire pour chaque engagé.

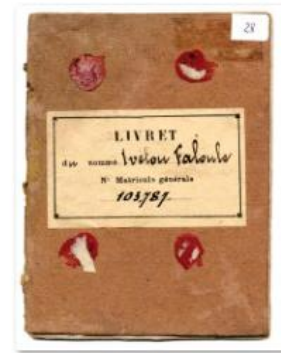
Livret d'un engagé Indien (ADR) : **Comment exploiter des documents d'archive ?**



12M68.1



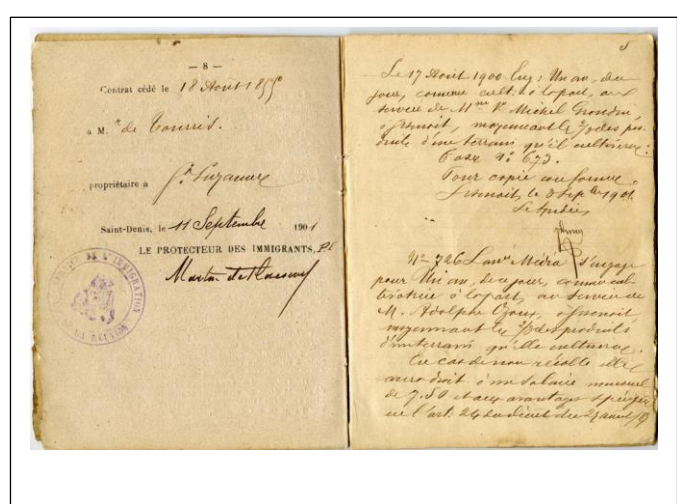
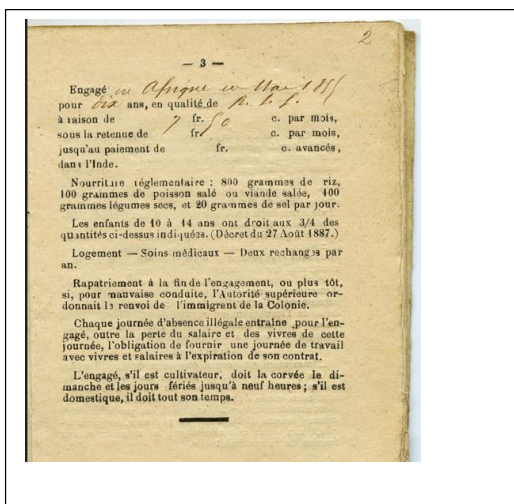
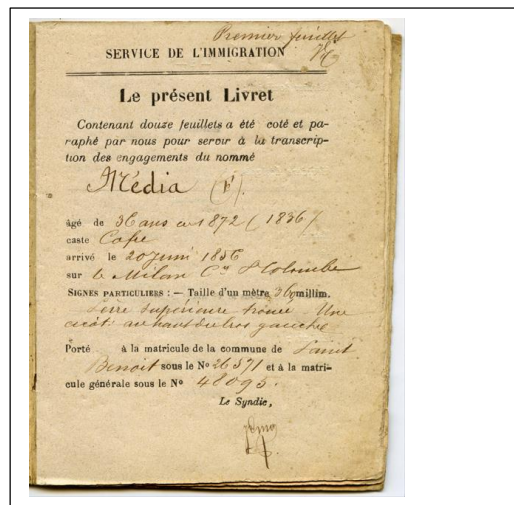
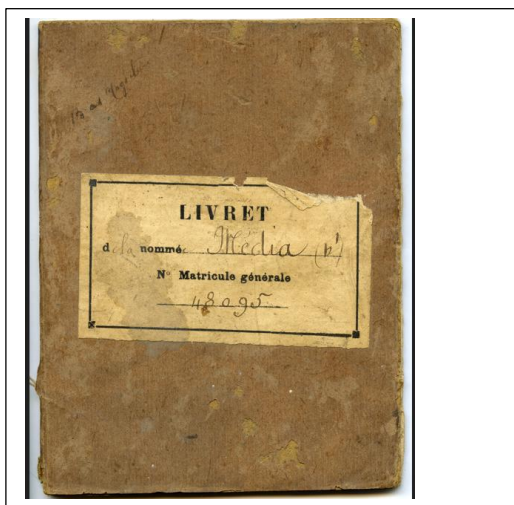
12M68.2



12M82.2

Exemple : Livret d'un engagé Africain – *Moussa*

Informations contenues dans le livret (document ci-dessus).



Quelles sont les informations contenues dans le livret :

Etude de cas : « *Moussa* » :

Pistes de réponses : La première page reporte les informations de la Matricule générale :

- les numéros de la matricule générale et de la matricule communale du lieu où il travaille
- le nom de l'immigrant, celui de ses père et mère
- celui de ses héritiers et leur domicile
- son signalement et sa « caste »
- l'indication de son lieu de naissance ou d'origine
- celle du lieu où le contrat d'engagement a été passé
- le nom du navire qui l'a transporté et celui du capitaine du navire
- la date d'entrée dans la colonie
- le nom et le domicile de l'engagiste

Les autres pages portent, d'une part des extraits des textes législatifs sur les conditions de l'engagement et, d'autre part, toutes les mutations intervenues au cours de sa vie de travail avec le nom de chaque engagiste, le salaire, les primes, la durée des engagements mais aussi les ruptures et les renouvellements.

Les syndicats des communes gèrent les mutations et les notent dans le livret. Chaque mutation donne lieu au paiement d'une taxe dite d'enregistrement. Il ne subsiste qu'un millier de livrets dans les archives publiques et quelques-uns dans les archives familiales.

Autres exemples de livrets : Images au format PDF et QRCode.

- Cafres
- Chinois
- Comoriens
- Malgaches
- Rodriguais
- Vietnamiens (Annamites ou Tonkinois) => Voir le livret.

Focus : DANN BITASYON ET TABISMAN

L'image d'Epinal : ENGAGES ARRIVANT A LA REUNION, 1888



Cette vue d'artiste montre l'arrivée d'un convoi d'engagés à La Réunion. Elle est destinée à un public européen avide d'exotisme, mélangeant dans la composition des références aux mondes coloniaux, pas forcément en lien direct avec la réalité réunionnaise. En dépit du cliché, cette gravure fait partie des rares images en lien avec le transport des engagés dans le monde colonial français.

Extrait du poème « *L'habitation est un camp retranché, un exil intérieur, l'union d'une terre exsangue et d'un homme amer superbe et indifférent* » (Riel Debars, *Le lagon bleu du regard*, 1991) (=> document à télécharger grâce au QR Code)

« **bitasyon** » ce terme désigne à La Réunion une propriété rurale ainsi que les terrains agricoles dont la production est dirigée vers le « **tablisman** » (ou établissement). Il regroupe les maisons des propriétaires et des travailleurs, les bâtiments agricoles et les sucreries.

Questions :

1- De quel lieu parle le poète dans cet extrait ?

.....

2- Relève **deux expressions** qui décrivent l'« habitation ».

.....

3- Quels sentiments semblent se dégager de ce texte ?

- Joie
- Souffrance
- Isolement
- Indifférence
- Espoir

4- Que signifie l'expression « **camp retranché** » ?

.....

5- Comment comprends-tu l'expression « **exil intérieur** » ?

.....

6- Selon toi, que veut dire le poète par « **une terre exsangue** » ?

.....

7- En quoi cette description peut-elle rappeler la vie des engagés sur les habitations ?

.....

8- Pourquoi peut-on parler d'un **exil**, même si les engagés vivent et travaillent sur l'île ?

.....

Réflexion :

9- Selon toi, le poète porte-t-il un regard critique sur le système des habitations ? Justifie.

.....

CORRIGÉ ENSEIGNANT

Extrait de Riel Debars, *Le lagon bleu du regard* (1991)

« *L'habitation est un camp retranché, un exil intérieur, l'union d'une terre exsangue et d'un homme amer superbe et indifférent* »

1. De quel lieu parle le poète dans cet extrait ?

→ De **l'habitation**, c'est-à-dire le domaine agricole (souvent sucrier) de l'époque coloniale.

2. Relève deux expressions qui décrivent l'« habitation ».

→ Réponses possibles :

« **camp retranché** »

« **exil intérieur** »

« **terre exsangue** »

3. Quels sentiments semblent se dégager de ce texte ?

Souffrance

Isolement

Indifférence

(la joie et l'espoir ne dominent pas ici)

4. Que signifie l'expression « camp retranché » ?

→ Elle évoque un **lieu fermé**, contrôlé, presque militaire, où l'on est **enfermé** et surveillé.

5. Comment comprendre l'expression « exil intérieur » ?

→ Même sans quitter physiquement le lieu,

l'individu se sent **coupé de lui-même**, de sa culture et de sa liberté.

6. Que signifie « une terre exsangue » ?

→ Une terre **épuisée**, vidée de ses ressources, exploitée de manière excessive.

7. En quoi cette description rappelle-t-elle la vie des engagés sur les habitations ?

→ Les engagés vivent dans un espace **fermé**, soumis à un travail dur, avec peu de liberté, ce qui crée un sentiment d'enfermement et de souffrance.

8. Pourquoi peut-on parler d'un exil, même sur l'île ?

→ Parce que les engagés sont **loin de leur pays, de leur famille et de leurs repères culturels**, et ne se sentent pas chez eux.

Réflexion :

9. Le poète porte-t-il un regard critique sur le système des habitations ?

→ **Oui**, le vocabulaire négatif et les métaphores montrent une **critique forte** de l'exploitation humaine et de la violence sociale.

Extrait : L'habitation : lieu de pouvoir

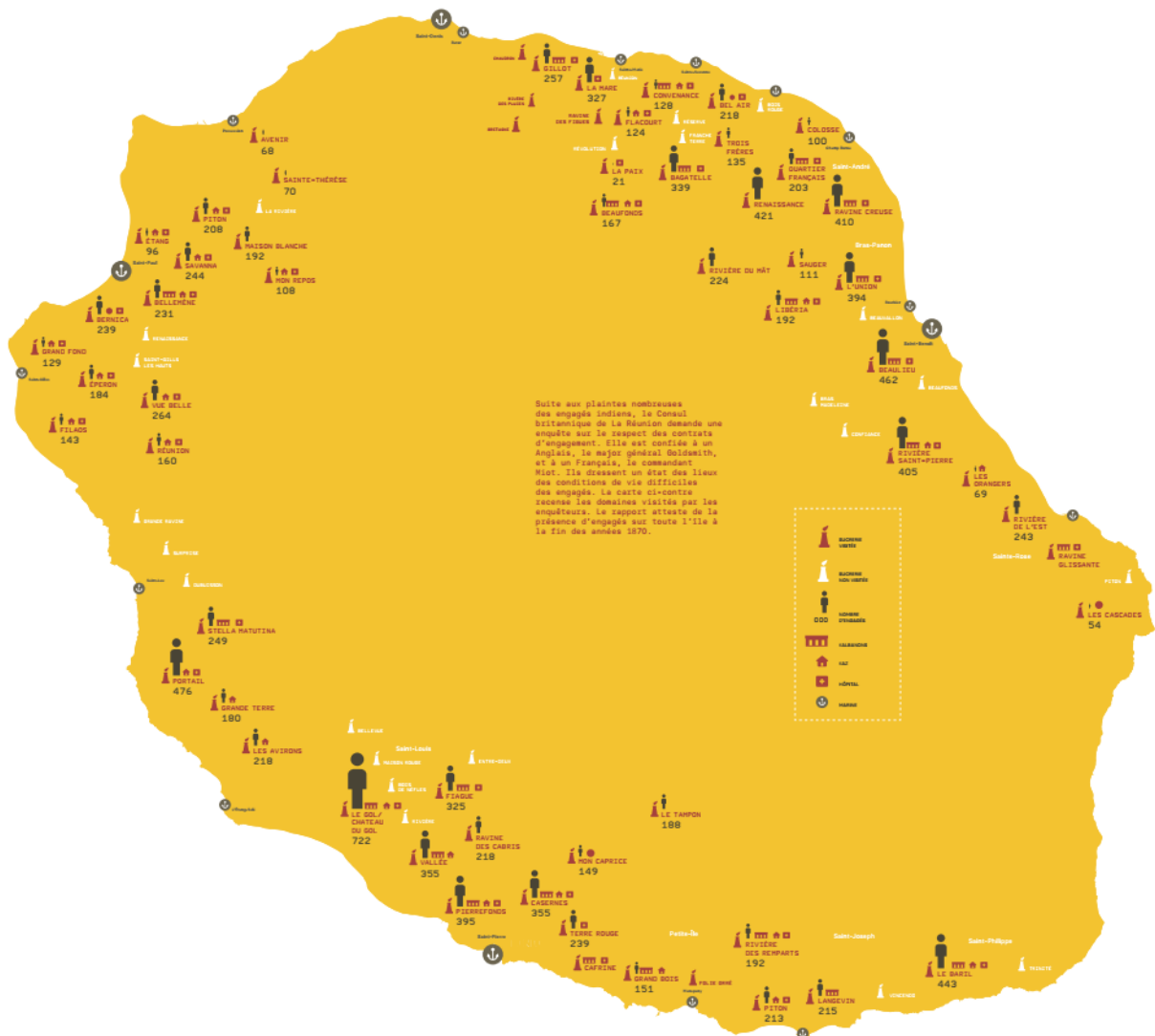
« *L'habitation apparaît donc comme un espace structuré par le rapport du/(des) dominant(s) aux dominés, lié aux fonctions de commandement et d'exécution ; aux deux pôles se trouvent les lieux extrêmes : la maison du planteur, qui est l'espace du pouvoir, et le camp des engagés, qui est l'espace de la sujétion. Entre ces deux pôles, l'espace de travail où ont lieu les échanges !* ». (M. Marimoutou, Les engagés du sucre, p60-61).

Documents d'accompagnement pédagogique 8 : Des lieux de travail et de vie :

Les engagés travaillent en bandes dans les champs sous la direction d'un commandeur, dans les usines ou effectuent diverses activités annexes nécessaires au bon fonctionnement de la plantation. A quatre heures du matin, une cloche les appelle pour une journée de 12 à 14 heures de travail, avec une seule pause d'une heure et demie à deux heures à la mi-journée.

Espace de travail et de vie, l'habitation est le lieu où la plupart des engagés, qui survivent voient leurs rêves disparaître dans les réengagements et endettements successifs qui les empêchent de sortir de ce travail contraint. Pour d'autres, c'est le tremplin pour une nouvelle vie.

Document 8a : Les habitations-sucrieries



Le Gol à Saint Louis : une habitation-sucrerie exemplaire

Au XIXe siècle, cette immense propriété de plus de 1 800 hectares est parcourue par les « bandes » d'engagés qui travaillent aux champs. Sa sucrerie reçoit les cannes d'une grande partie de la commune de Saint Louis. Elle est l'une des plus importantes de La Réunion au début du XXe siècle.

L'habitat des travailleurs est d'abord constitué de paillottes. Durant les années 1850-1860, elles sont remplacées par des maisons individuelles en bois et des « kalbanons », logements collectifs en maçonnerie. Au début du XXe siècle, 12 « kalbanons » et 40 « cases » constituent le camp. Occupé jusqu'au début des années 1980, ses habitants, descendants d'engagés, sont alors relogés dans des logements sociaux bâtis à proximité.

Document 8b- Le camp est un village aux portes de l'usine



Le site du Gol est situé le long de la route du littoral et en bordure d'une grande plaine facilement cultivable. L'usine est le premier bâtiment visible de la route. Son camp devient prépondérant, lieu de vie de centaines de travailleurs, esclaves tout d'abord (660 en 1848) puis engagés. Les chiffres rapportés par Xavier Le Terrier dans ses travaux sur le Gol font état de 688 engagés en 1859, 716 en 1860, 722 en 1877, 880 en 1881.

Aux paillottes primitives élevées à proximité d'un hôpital, succèdent durant les années 1850-1860 des cabanons, logements collectifs en bande en maçonnerie, et des maisons individuelles en bois couverte de toits en bardeaux.

Au début du XXe siècle, 40 cases et 12 cabanons forment l'habitat des engagés, 750 personnes les occupent. Les maisons sont concentrées dans les parties ouest et sud du camp, les logements collectifs, dans la portion nord, comme s'ils étaient venus s'ajouter ultérieurement à un ensemble préexistant.

Repérez sur l'image du camp, ci-dessous, les éléments architecturaux :

- La maison du propriétaire
- La sucrerie
- Les bureaux
- La distillerie
- La boutique





Extrait : Le camp : lieu de travail et de vie des engagés

« Leur territoire réservé est le camp où ils sont ensuite conduits. Situés à quelques dizaines de mètres de là, il est suffisamment éloigné pour s'effacer de la vue des maîtres, mais pas trop cependant, pour pouvoir être surveillé. Parfois, le camp est installé sur les hauteurs : il jouxte alors la case d'un régisseur. Chaque groupe ethnique a son camp : les Indiens se regroupent entre eux, de même les Africains ou les affranchis. ». (M. Marimoutou, Les engagés du sucre, p60).

Corrigé enseignant :



Le camp du Gol reste un lieu de vie pour la main d'œuvre du Gol jusqu'au milieu des années 1980, composée de beaucoup de descendants d'engagés. Il est abandonné après le déplacement de ses

derniers habitants vers des logements sociaux bâtis à proximité. Quelques pans de murs des anciens cabanons, le temple hindou, les vestiges de la boutique et l'ancien hôpital témoignent aujourd'hui de ce site majeur de l'histoire de l'engagisme à La Réunion.

Document 8c- Obligations et réalités de la vie des engagés dans les camps :

Image : Page du contrat de travail de l'engagé :

ART. 4.

L'engagé sera logé sur l'établissement où il sera employé. Il aura droit, de la part de l'engagiste, aux soins médicaux, à sa nourriture, laquelle sera conforme aux règlements et à l'usage adopté jusqu'à ce jour pour les engagés indiens.

Bien entendu que toute maladie contractée par un fait étranger, soit à ses travaux, soit à ses occupations à l'établissement, sera à ses frais.

ART. 5.

L'engagé subira pour chaque jour d'absence ou cessation de travail sans motif légitime, indépendamment de la privation de salaire pour cette journée, la retenue d'une seconde journée de salaire à titre de dommages-intérêts.

ART. 6.

Le salaire de l'engagé est de deux francs par mois de vingt-six jours de travail, comme il est dit à l'article 2, à partir de huit jours après son débarquement dans la colonie. Moitié de cette somme lui sera payée fin de chaque mois, l'autre moitié le sera fin de chaque année.

ART. 7.

L'engagé reconnaît avoir reçu en avance de MM. EATON, ERNY ET Cie, la somme de deux cents francs en espèces, ainsi que douze francs pour divers frais à son compte. Ces quarante-huit francs seront retenus sur le règlement à intervenir fin de l'année de travail pour la moitié des salaires.

ART. 8.

Après l'expiration des cinq années de travail, l'engagé aura droit au passage de retour pour lui, sa femme et ses enfants non adultes, conformément à l'esprit de l'article 2 § 1^{er} du décret du 13 février 1852.

ART. 9.

Tous les ans, à la fin de l'année, un congé de quatre jours sera accordé à l'Indien pour célébrer la fête du Pongol.

De tout quoi nous avons dressé le présent procès-verbal, que nous avons signé avec les témoins ci-dessus dénommés, dont expédition a été remise aux parties contractantes pour servir et valoir ce que de droit.

*Ainsi signé en malabar sinivassir et sadapiron
et en français Jean Bourque*

*Pour Copie conforme
L'agent Démigration
J. Bourque*

1

2

3

4

5

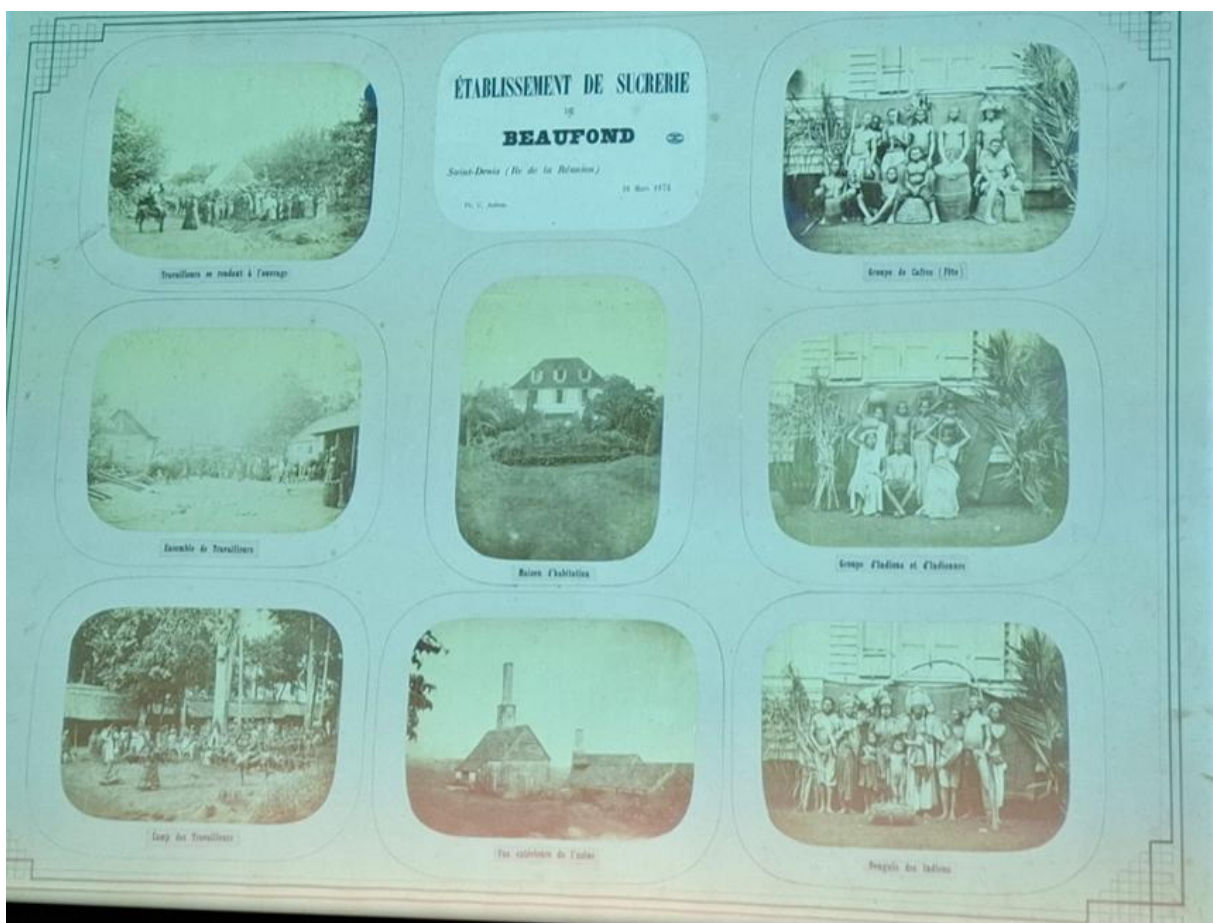
6

Tableau récapitulatif des obligations des engagistes et des engagés :

Les obligations des engagistes	Les obligations des engagés
Payer les engagés C'est le point central du contrat.	Travailler Les contrats exigent des journées de travail plutôt longues : de 9 à 10h.
Loger les engagés	Ne pas s'absenter sans motifs et justifier de leurs absences sous peine de sanctions
Nourrir les engagés	Effectuer des corvées jusqu'à 9h le dimanche
Vêtir les engagés	Obéir à un commandeur
Soigner les engagés	
Accorder un jour de repos en semaine	
Laisser pratiquer le culte pour les Indiens notamment les quatre jours du Pongol	

La principale obligation des engagés est de **travailler et ne pas s'absenter** dans les champs de canne à sucre à La Réunion.

Photographie : Le cadre de vie des engagés à La Réunion à la sucrerie de Beaufond



Détail des photographies : PDF QR CODE

Extrait :

Domaine sucrier : Beaufond

Située sur la commune de Saint-Benoît, l'habitation-sucrerie de Beaufonds appartenant, au début des années 1820, à Jean-Baptiste Hubert Montfleury puis, passe en 1827 aux mains de Florentin Hubert Delisle. En mars 1844, elle est acquise par Joseph-Michel de Guigné qui agrandit la surface du domaine mais, à partir de 1860, la crise de l'économie sucrière liée au borer et à la concurrence du sucre de betterave l'oblige à hypothéquer une partie du domaine au profit du Crédit Foncier Colonial. A sa mort en 1867, le domaine est vendu aux enchères et est acquis par ses trois enfants Hyacinthe, Camille et Julia de Guigné dans le cadre de la Société civile de Beaufonds. (...) Au début du mois de janvier 1872, les de Guigné font venir le photographe Azéma pour immortaliser les travailleurs du domaine, ce qui suppose des relations plutôt cordiales entre les maîtres et les employés. L'album est, lui, daté du 26 mars 1872, date probable de sa création. Ces photos sont absolument exceptionnelles car, pour l'heure, c'est le seul cas connu d'une représentation globale du monde de la plantation à La Réunion, travailleurs et engagistes réunis avec une valorisation des engagés, particulièrement des acteurs des fêtes religieuses. Elles permettent d'appréhender autrement la situation des travailleurs engagés de Beaufonds sous deux aspects essentiels, le travail (les trois photos de droite, p. 202) et le repos festif (les trois photos de gauche) dans le cadre de la plantation sucrière symbolisée par la maison du maître et l'usine, placées en position centrale. En effet, une fois la quarantaine achevée, et avant d'être remis à leurs futurs maîtres, les engagés subissent un dernier examen médical qui contrôle leur aptitude à travailler. Si celui-ci s'avère négatif, les engagés sont renvoyés dans le pays d'origine mais, ils sont le plus souvent gardés sur place et cédés à bas prix. Ceux qui sont déclarés aptes sont immatriculés et distribués aux engagistes, qui ont préalablement réservé des lots, et repartent avec eux. (...)

L'habitation-sucrerie est un espace structuré avec deux pôles, l'un de commandement symbolisé par la « Grande case » qui est le lieu d'habitation du planteur et de sa famille, l'autre de sujétion symbolisé par le camp des travailleurs. Entre les deux, les espaces de travail : les champs et les bâtiments industriels dont la sucrerie. Seuls les

engagés domestiques ont accès à la maison des maîtres, pour les autres elle reste un lieu inaccessible. Le lieu de vie des engagés est le camp. Spatialement, il est situé à une distance suffisante pour être hors de vue de la maison principale tout en permettant une surveillance constante. Dans la plupart des plantations, chaque groupe ethnique a son camp : les Indiens se regroupent entre eux, de même les Africains ou les affranchis. Selon le contrat d'engagement, l'engagiste doit loger gratuitement ses travailleurs et l'arrêté local du 30 août 1860 précise qu'il doit fournir « *par sexe et par famille, des logements convenables du point de vue de la division et de la salubrité ; ces logements comporteront tous des installations de d'après les photos de l'usine de Beaufonds par Azéma, mars 1872 couchage élevés d'au moins cinquante centimètres au-dessus du sol...* »

Michèle Marimoutou

Pour les engagés : la principale obligation est celle de TRAVAILLER

En ce qui concerne le déroulement de ces longues journées de travail, le rapport Miot-Goldsmith en 1877 signale que « *L'Indien travaille presque toujours à la tâche ; elle est beaucoup plus pénible à La Réunion qu'à Maurice...* » (M. Marimoutou, Les engagés du sucre, p62).

Extrait :

« (...) la majeure partie du temps des engagés est vécue hors du camp, sur les multiples lieux de travail :

- Les champs de canne à sucre,
- Les terres en friche ou à défricher sur les pentes des montagnes,
- Les parcelles de cultures vivrières,
- Les bâtiments de la sucrerie, de la fabrique de sacs de cacao, de l'atelier de réparation, des écuries où dorment mulets et bœufs de trait, où sont entreposées les charrettes, des entrepôts de canne à sucre...
- La marine et son embarcadère par où les sacs de sucre sont transportés jusqu'au bateau qui les convoie vers Saint-Denis.

C'est, dans cet espace foncier et économique que se matérialise le rapport de domination et de sujétion entre l'engagiste, représenté par le régisseur et les commandeurs chefs de bande, et les engagés Indiens. » (M. Marimoutou, Les engagés du sucre, p60).

Dans le tableau ci-dessous, nous retrouvons les rythmes de travail des engagés sur l'habitation.

Tableau : Les horaires de travail enregistrés par les syndicats en tournée en 1865

	Nombre d'établissements à :	
	Saint Paul (1)	Saint-Louis (2)
4h du matin à 8h du soir	8	-
4h du matin à 7h du soir	3	-
5h du matin à 7h du soir	6	-
Heures réglementaires	-	6
TOTAL	17 où il y a 2 296 engagés	6 où il y a 2 136 engagés

Sources : ADR 166 M3, rapports des tournées de syndicats de Saint-Paul (1) et Saint-Louis (2) pour le 4^e trimestre 1865. (3) ; horaire usuel : 12 heures.

Dans son ouvrage, M. Marimoutou rappelle que « *Les journées sont très longues, de quatorze à seize heures ; il faut y rajouter le temps consacré le soir, à la corvée pour les animaux de l'Etablissement. Or, officiellement, l'article 31 de l'arrêté du 30 août 1860 prévoit que "... La journée ordinaire de travail est de douze heures, y compris un ou deux repas s'élevant ensemble à deux heures et demie."* (...) En période de coupe et de manipulation, les journées de seize heures deviennent banales ! ».

« *Soixante-douze à quatre-vingt heures de travail effectif par semaine : tel est le lourd tribut que doit l'engagé ! Soit douze à vingt-quatre heures de plus que ne le prévoit le contrat.* » (Marimoutou, Les engagés du sucre, p62).

La seconde obligation pour les engagés est de NE PAS S'ABSENTER.

Extrait : « L'habitation un espace piège »

« (...) aucun engagé en peut franchir les frontières immatérielles mais connues des établissements (...) »

Un espace juridiquement clos : il faut une « autorisation d'absence sous la forme d'un passe ». (M. Marimoutou, Op. cit., p103)

Ce laissez-passer demeure obligatoire.

Document : Modèle du passe

Quartier	Date de délivrance du passe
Nom de l'habitation	

Nom de l'Indien	N° de matricule	Nature de la plaine
Signature du maître ou du régisseur de l'habitation		

Source : (M. Marimoutou, Op. cit., p103)

L'article 9 de la Convention précise ainsi que « *Chaque journée d'absence illégale entraînera pour l'engagé :*

- 1- *La perte du salaire et des vivres de cette journée ;*
- 2- *La retenue de salaire d'une seconde journée à titre de dommages et intérêts ;*
- 3- *Le remplacement de la journée d'absence, à l'expiration du contrat, mais avec salaire et vivres. »*

Pour les engagistes :

Obligation n°1 : PAYER les engagés :

Les salaires ne bougent pas du XIXe siècle au début du XXe siècle. Il y a des engagés qui sont des ouvriers très spécialisés. A l'exemple des cuiseurs qui sont en haut de la hiérarchie des engagés. En effet, ceux sont qui contrôlent la qualité du sucre qui est fabriqué. La plupart sont des Indiens qui se transmettent leur secret de père en fils. Ils sont les mieux payés : plus de 35 francs par mois et au fur et à mesure, ce salaire augmente. Alors que celui de l'ouvrier agricole, va rester pour les hommes à 12 francs 50 par mois, pour les femmes à 7 francs 50 et pour les enfants à 5 francs. Les enfants travaillent à partir de l'âge de dix ans.

Ce salaire peut être amputé par les absences, l'achat de nourriture au-delà de ce que prévoit le contrat. Ce salaire n'est pas payé régulièrement, normalement. Et surtout, comme le montre le rapport Miot-Goldsmith en 1877, dans le cadre de l'enquête menée sur toutes les habitations-sucreries de l'île, ce salaire n'est pas payé tous les mois. Il est payé pour certains, de façon courante tous les trois mois. Dans certaines habitations, il y a des engagés qui ne sont pas payés depuis plus de deux ans. Par conséquent, les engagés ne peuvent pas prévoir de rentrer avec l'argent reçu des engagistes.

Obligation n°2 : LOGER les engagés

Les contrats précisent de loger les engagés.

« *L'article 27 de l'arrêté du 30 août 1860 oblige l'engagiste à fournir "par sexe et par famille, des logements convenables au point de vue de la division et de la salubrité ; ces logements comporteront des installations de couchage élevés d'au moins cinquante centimètres au-dessus du sol..."* ». (M. Marimoutou, Op. Cit., p79-80)

Les conditions de logement dépendent largement de l'aisance financière du propriétaire. Les engagés occupent généralement les anciennes habitations des esclaves, appelées « camps », situées à l'écart de la maison principale et clairement délimitées. Ces camps sont composés de petites maisons ou de cases construites en paille, en bois, voire en galets, disposées le long d'allées.

En règle générale, les engagés y sont regroupés selon leur origine géographique. À partir du XIXe siècle apparaît un logement typique de l'engagisme : le « kalbanon ». Il s'agit de grandes longères en pierre, divisées en chambres relativement exiguës, éclairées uniquement par une ouverture, généralement la porte. Dans ces pièces s'entassent soit de jeunes hommes — majoritaires dans les camps — soit des familles.

L'aspect général des camps demeure rudimentaire jusqu'à la fin de l'engagisme, au début du XXe siècle. Ils se caractérisent par leur insalubrité, la pauvreté qui y règne et des conditions de vie

particulièrement difficiles : les repas doivent être préparés à l'extérieur et certains engagés élèvent même des animaux à l'intérieur du camp.

Activité sur l'architecture des logements :

Extrait :

« Leurs habitations sont de deux sortes : cabanons ou paillottes. Les cabanons sont de grands bâtiments généralement en pierre, recouverts en tuiles ou de bardeaux et divisés de façon à pouvoir loger convenablement les travailleurs. Les paillottes sont des cases, séparées, en bois ou en planches, quelquefois en galets et recouvertes de paille... » (M. Marimoutou, Op. Cit., p80)

Image de Paillottes :



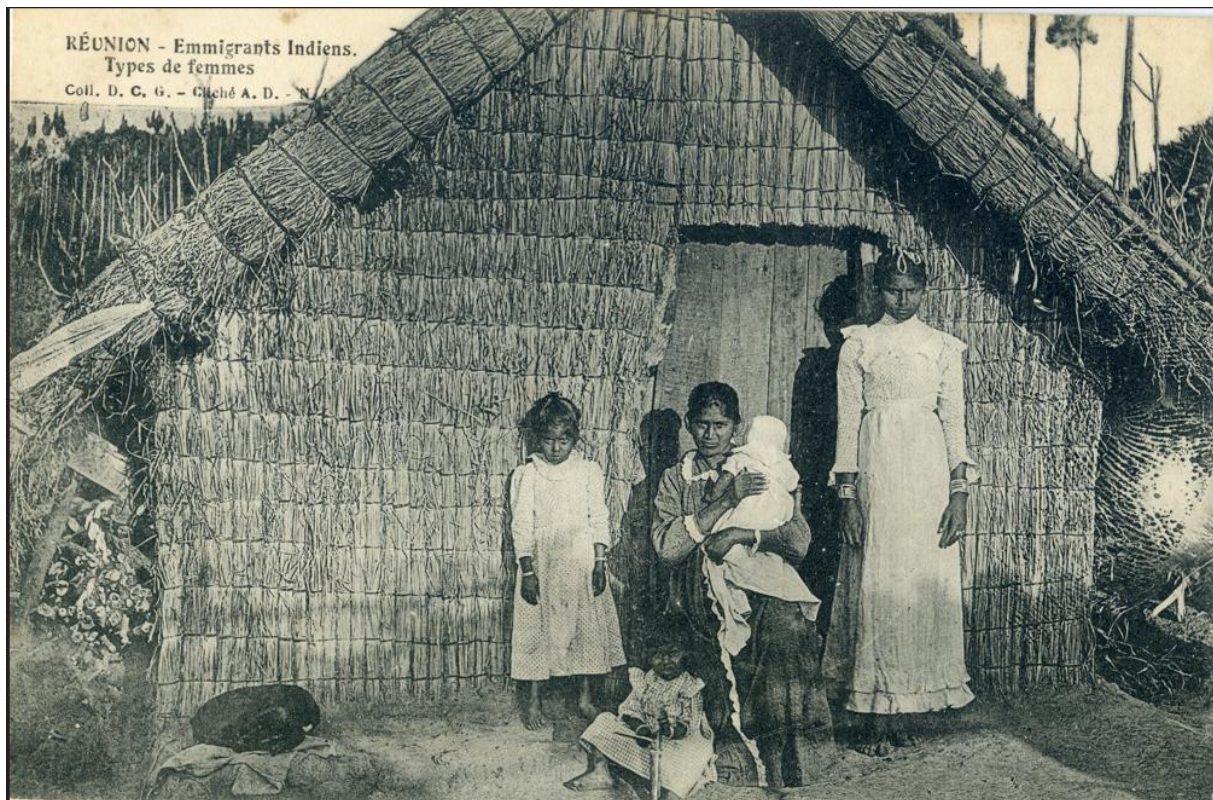


Image : Longères à Sainte Suzanne

Kalbanon ou « Le cabanon est formé d'une seule série de pièces, comme à Saint Benoît ou d'une double série de chambre comme à Saint-Louis. Le toit est alors à une pente ou à deux pentes. La taille des pièces est de 4 m x 4 m environ. Elles sont séparées soit par une paroi de pierres ou de bois (qui a disparu). L'éclairage provient de la porte d'entrée uniquement. Chaque pièce est occupée par plusieurs personnes : une famille quand elle est constituée, sinon plusieurs célibataires. Le camp est un immense dortoir où s'entassent plusieurs centaines de personnes. La surveillance qui s'y exerce n'empêche pas l'émergence de problèmes liés à une telle promiscuité. » (Marimoutou, p80)



Obligation n°3 : NOURRIR les engagés

Le contrat d'engagement prévoit une ration alimentaire quotidienne pour les travailleurs. Pour les engagés indiens, elle s'élève théoriquement à 800 grammes de riz, 200 grammes de poisson ou de viande et 20 grammes de sel par jour. Toutefois, dans la réalité, ces quantités ne sont ni toujours respectées ni distribuées régulièrement.

La nourriture est généralement remise une fois par semaine, le dimanche, jour de repos. Les engagés passent alors une grande partie de cette journée à attendre la distribution. De plus, l'alimentation fournie est particulièrement déséquilibrée. Pour compenser ces insuffisances, ils doivent acheter des denrées à la boutique de l'habitation ou recourir à la cueillette « sauvage » de fruits et de légumes dans les champs.

Ces pratiques les exposent à des accusations de vol de nourriture. Les sanctions prononcées sont souvent converties en journées de travail supplémentaires ajoutées à la fin du contrat d'engagement. Avec la crise sucrière des années 1870, la situation s'aggrave : le riz vient à manquer. Certains propriétaires le remplacent par du manioc ou du maïs, des aliments peu appréciés par les travailleurs, ce qui provoque plusieurs révoltes.

Encore en 1934, à la veille de la disparition de l'engagisme, des Rodriguais qui quittent l'île dénoncent le manque de nourriture. Pour beaucoup d'engagés, la sous-alimentation est une réalité constante, les poussant parfois au « vol », ce qui entraîne des sanctions qui prolongent leur engagement en journée de travail.

Image :



Un autre trait ressemblant avec l'esclavage, « *Certains engagés possèdent également un petit jardin, dont ils s'occupent le soir et après la corvée dominicale. D'autres ont acheté des bêtes qu'ils élèvent "tels que cabris et porcs qu'il(s) vende(nt) aux particuliers. Il(s) se font ainsi des revenus assez lucratifs..."* (Miot, p17). » (M. Marimoutou, Op. Cit.p88)

Obligation n°4 : VETIR les engagés

« *Les engagés arrivent vêtus d'un simple "polvé" ou d'un dhoti, les hommes sont coiffés d'un turban. C'est ce costume sommaire que portent les travailleurs indiens lithographiés par Roussin en 1863.* ». Le contrat d'engagement prévoit également la distribution de vêtements aux travailleurs une fois par an. Pour les hommes, il est stipulé qu'ils doivent recevoir deux pantalons, deux chemises et un mouchoir de tête. Les femmes, quant à elles, reçoivent deux chemisiers, des jupes et quatre mouchoirs de tête. L'ensemble est confectionné dans une toile de coton bleu, achetée par les engagistes spécifiquement à cet usage.

Certaines photographies du XIXe siècle montrent des engagés correctement vêtus. Toutefois, ces images ne reflètent pas la réalité quotidienne. En effet, deux tenues de rechange doivent durer toute une année, ce qui est insuffisant compte tenu des conditions de travail. En pratique, la plupart des travailleurs finissent par porter des vêtements usés, voire des haillons. Avec le temps et les réengagements successifs, les engagistes choisissent souvent de verser une somme d'argent à la place des vêtements, afin que les engagés les achètent eux-mêmes.

Cette somme reste très modeste — environ dix francs pour l'année — et ne permet pas toujours de se procurer des habits de qualité.

Peu à peu, cette évolution contribue à la disparition des vêtements traditionnels au profit de tenues européanisées ou créolisées, similaires à celles portées par le reste de la population.

M. Marimoutou, précise dans son ouvrage, que « *Sur l'habitation, ces vêtements conviennent aux travaux quotidiens. Cependant, la Convention oblige les engagistes à vêtir les Indiens engagés et à leur donner par an :*

- *Aux hommes : deux chemises, deux pantalons de tissu de coton et un mouchoir de tête.*
- *Aux femmes : deux chemises, deux robes ou jupes, quatre mouchoirs en tissu de coton.».*

Obligation n°5 : Soigner les engagés

Le contrat d'engagement impose aux propriétaires l'obligation de soigner les travailleurs. Pour cela, les engagistes doivent disposer, sur leur habitation, d'un hôpital ou d'un dispensaire, auquel est rattaché un médecin. En pratique, ce médecin intervient généralement sur plusieurs établissements à la fois, ce qui limite la qualité et la régularité du suivi médical.

La santé des engagés demeure fragile. Soumis à un travail pénible et éprouvant, souvent mal nourris et logés dans des conditions insalubres, ils sont particulièrement vulnérables aux maladies et aux épidémies qui frappent l'île, comme celle de choléra en 1859.

Les taux de mortalité observés dans les camps sont d'ailleurs plus élevés que dans le reste de la population, révélant la dureté des conditions de vie et les limites de la protection sanitaire pourtant prévue par le contrat.

Obligation n°6 : Pratiquer leur religion.

Le contrat d'engagement garantit aux travailleurs la liberté de pratiquer leur religion. Ainsi, les engagés indiens bénéficient de quatre jours fériés chômés pour célébrer le Pongol. Les engagés africains disposent également de jours consacrés à leurs pratiques religieuses. Quant aux engagés chinois, généralement chrétiens, ils ont des jours qui correspondent aux grandes fêtes catholiques, et bénéficient également de deux jours pour célébrer le Nouvel An chinois.

Cependant, dans la pratique, ces fêtes sont souvent réorganisées en fonction du calendrier agricole. Elles sont le plus souvent reportées à la fin de la coupe de la canne, c'est-à-dire à la fin du mois de décembre ou au début du mois de janvier. C'est à cette période que se déploient notamment d'importantes processions hindoues dans les rues.

Ces manifestations religieuses suscitent parfois le rejet par l'Église catholique, ainsi que celui de certains notables et maires, comme à Saint-Benoît dans les années 1850. L'objectif de l'Église est alors de christianiser les engagés, dans la continuité de l'action menée auparavant auprès des esclaves.

Les engagistes, en revanche, ne partagent pas tous cette position. Pour certains, permettre la libre pratique religieuse — notamment en mettant à disposition des lieux de culte sur l'habitation — constitue un moyen de maintenir les engagés sur la propriété et au travail.

Image rite culturel malgache : La danse sagaie : cérémonie à grand bois sur le site de la Cafrine où étaient logés des engagés (de fort dauphin)



Image rite culturel hindoue :

Fête du Pongol



« En 1858, Le Court décrit dans **Fêtes Indiennes** deux fêtes qui ont lieu l'une "le lendemain de la Saint-Sylvestre" [c'est le Pongol], l'autre "vers la mi-juin, aux approches de notre Fête Dieu, un peu avant ou un peu après" [c'est la cérémonie du feu]. ». (M. Marimoutou, Op. Cit., p91).

Le Bal tamoul

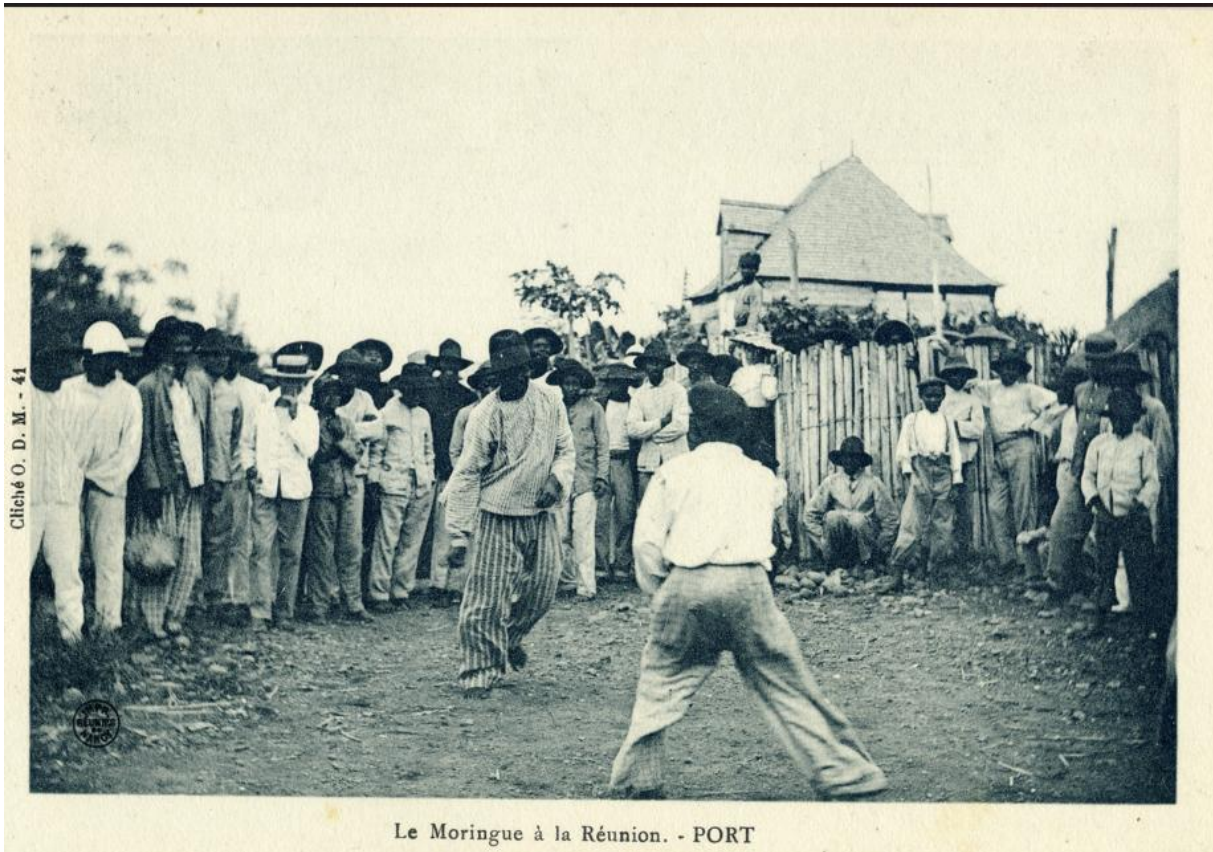


Danseurs de bal tamoul à La Réunion, vers 1870
Coll. Musée des Arts Décoratifs de l'Océan Indien

Image : le temple tamoul, la trace matérielle la plus flagrante des Indiens



Rite culturel africain : le Moringue



Obligation n° 7 : Laisser un jour de repos par semaine :

Chaque contrat d'engagement accorde à l'engagé un jour de repos par semaine, fixé au dimanche. Toutefois, ce repos est en partie illusoire. Les engagés doivent d'abord accomplir diverses corvées liées à l'entretien de l'établissement, telles que le nettoyage des installations ou le soin des animaux. Ce n'est qu'après ces tâches qu'ils peuvent réellement se reposer.

De plus, tous les dimanches ne sont pas entièrement consacrés au repos. Certains sont dédiés à la distribution des rations alimentaires. Celle-ci s'effectue selon un système de mesures, ce qui entraîne de longues files d'attente et occupe une grande partie de la journée.

Le dimanche est également, dans de nombreux cas, le jour choisi par les engagistes pour verser les salaires. Ainsi, entre corvées, attente pour la nourriture et paiement, le jour théoriquement réservé au repos demeure fortement encadré et limité.

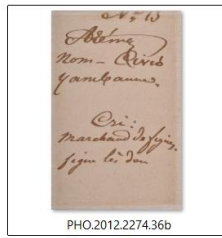
Des petits métiers en dehors des plantations :



ME_2020_1_56_30_1



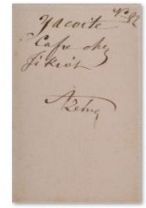
PHO.2012.2274.36a



PHO.2012.2274.36b



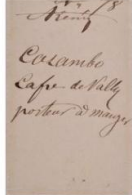
PHO.2012.2274.57a



PHO.2012.2274.57b



PHO.2012.2274.58a



PHO.2012.2274.58b

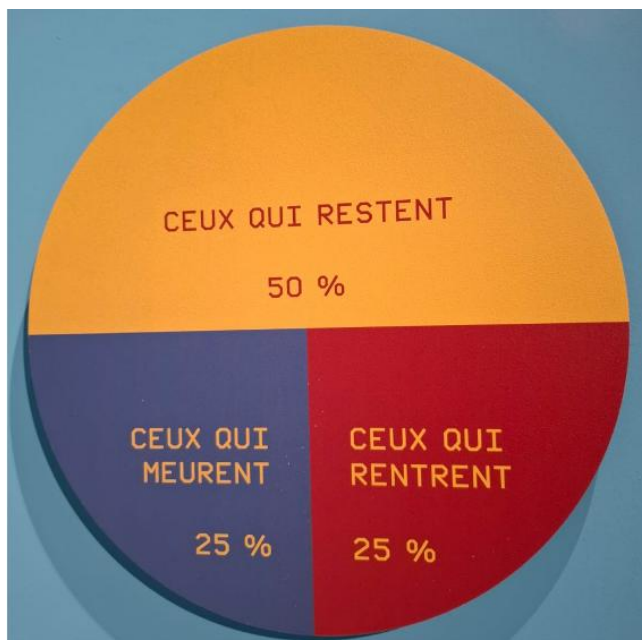


Photographe-inconnu-01-Coll-E-Boulogne

Documents d'accompagnement pédagogiques n°9 : après l'engagisme que deviennent ces engagés ?

A la fin du contrat, les engagés ont le choix :

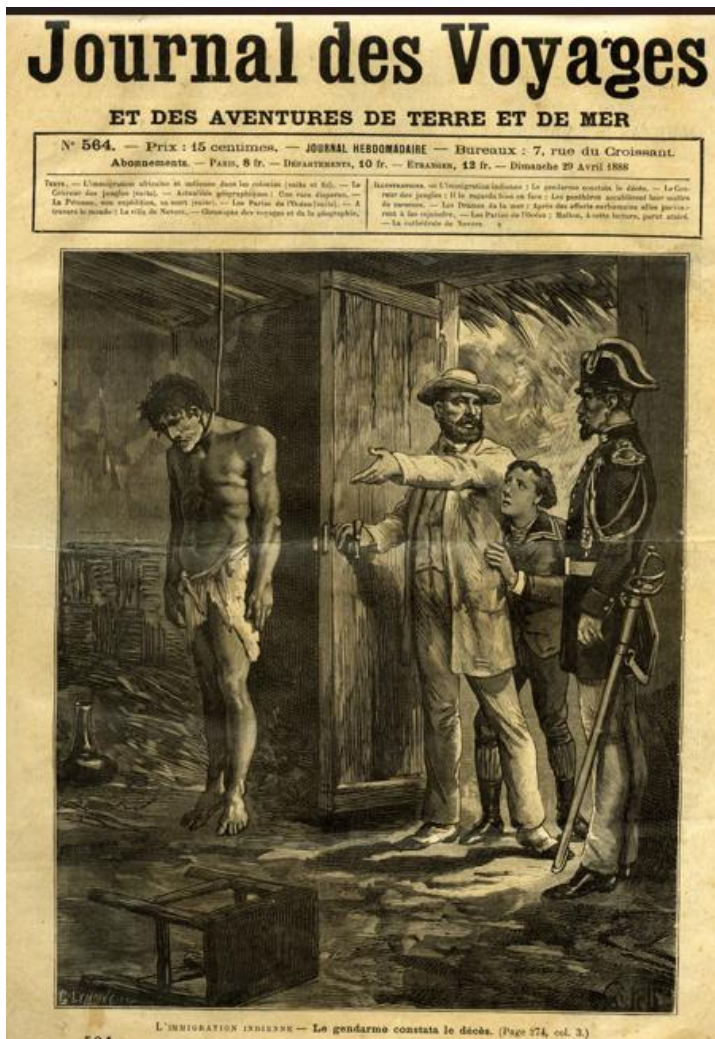
- 1- Le réengagement
- 2- La demande de permis de résidence temporaire
- 3- Le rapatriement



Ceux qui meurent :

Le Journal des Voyages qui présente dans son édition du 22 avril 1888, une gravure de pendu dans un cabanon pour illustrer une épidémie de suicides qui a lieu à ce moment-là.

M. Marimoutou dit dans son ouvrage que « *Ce sont les hommes qui se suicident et, essentiellement, pour trois raisons : les difficiles conditions de travail et les peines injustes ; la nostalgie du pays natal où est restée une partie, sinon la totalité de la famille, et vers lequel on ne semble jamais pouvoir retourner et les problèmes amoureux par manque de femme...* » (p. 113)



Le suicide : Un moyen de rupture du contrat de travail

Extrait :

« *Cependant, tous les immigrants ne s'adaptent pas au cadre qui leur est proposé et qui bien souvent détruit le rêve de départ et les espoirs d'avenir heureux.* ». (Marimoutou, p101).

Les causes des suicides :

« *Le suicide est pour les engagés indiens la solution la plus rapide pour améliorer leur sort ; ils croient en effet se réincarner dans l'Inde : « Malba mourî Bourbon, l'évê Madras » constate une chanson de camp* » (p114)

Ceux qui rentrent :

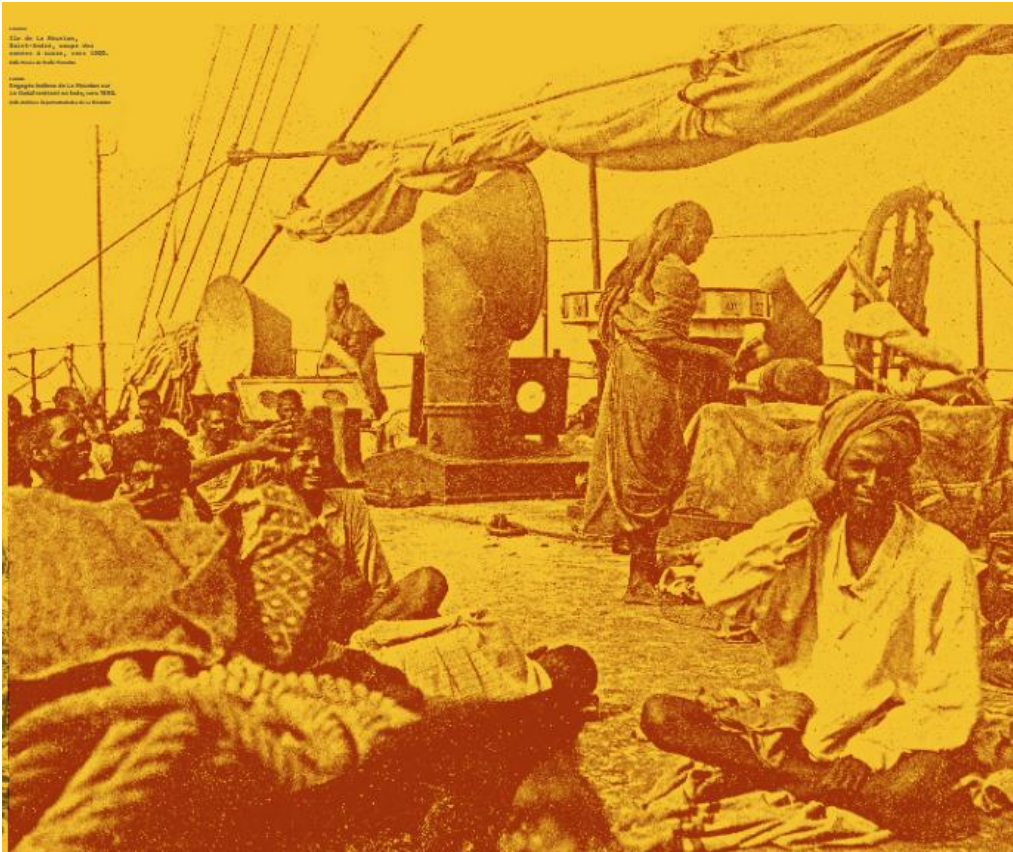
Le rapatriement fait partie des clauses du contrat. Mais ce départ est souvent retardé à cause des journées supplémentaires dues aux engagistes. Durant les années 1870-1890, ni les engagistes ni l'administration coloniale ne facilitent un retour qu'ils doivent payer.

La Colonie finance ponctuellement le rapatriement des indigents, des infirmes et des vieillards.

Faute de navires, les engagés se voient souvent contraints de se réengager, une fois leurs économies épuisées. Une voie de retour par l'île Maurice existe depuis les années 1850. Colonie britannique, elle a des relations commerciales privilégiées avec les autres ports de l'Empire britannique et reçoit de nombreux navires venus d'Inde ou d'Afrique.

À partir de la fin du XIXe siècle, les convois de retour deviennent plus réguliers. La majorité des Mozambicains est rapatriée, de même que les Chinois de 1901, les Malgaches des années 1920 et les Rodriguais des années 1930.

Image : rapatriement du Natal



Ceux qui restent :

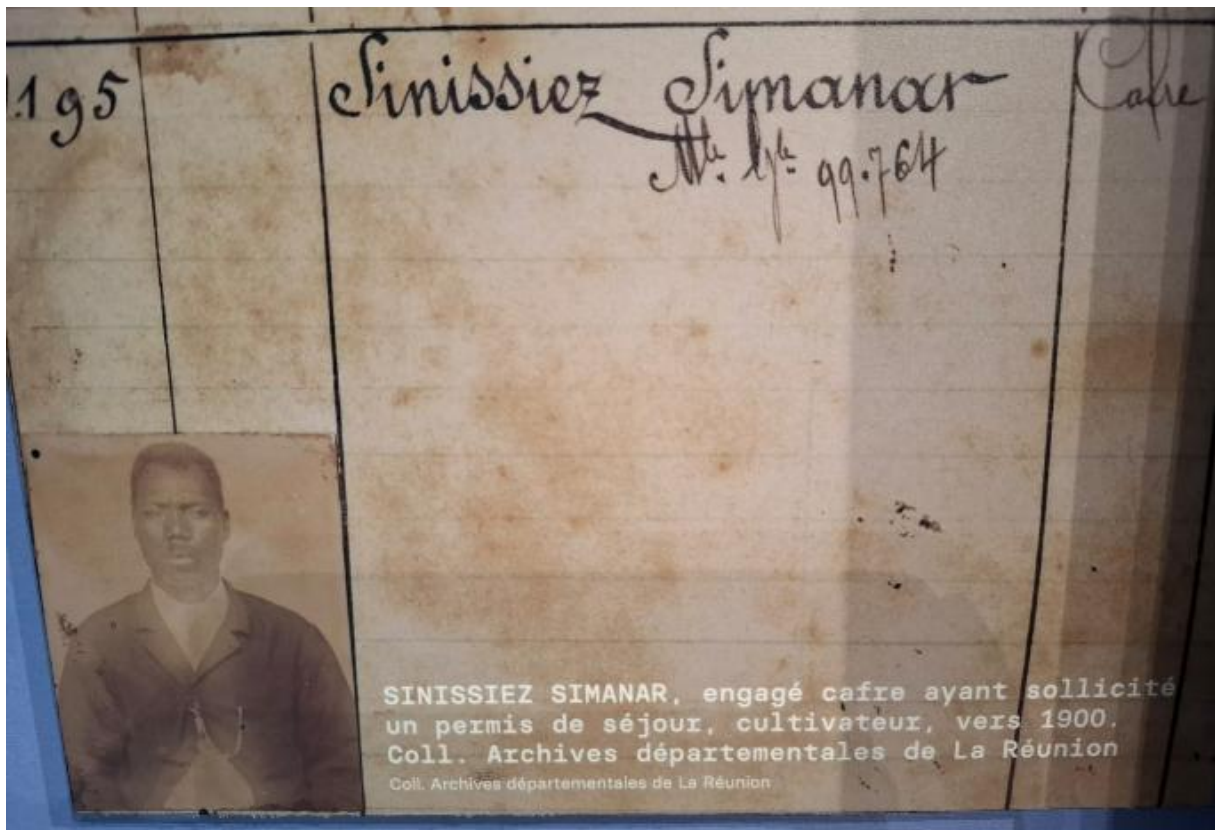
L'engagé demande un dossier de permis de séjour temporaire.

« Le dossier soumis au visa du directeur de l'Intérieur comprend :

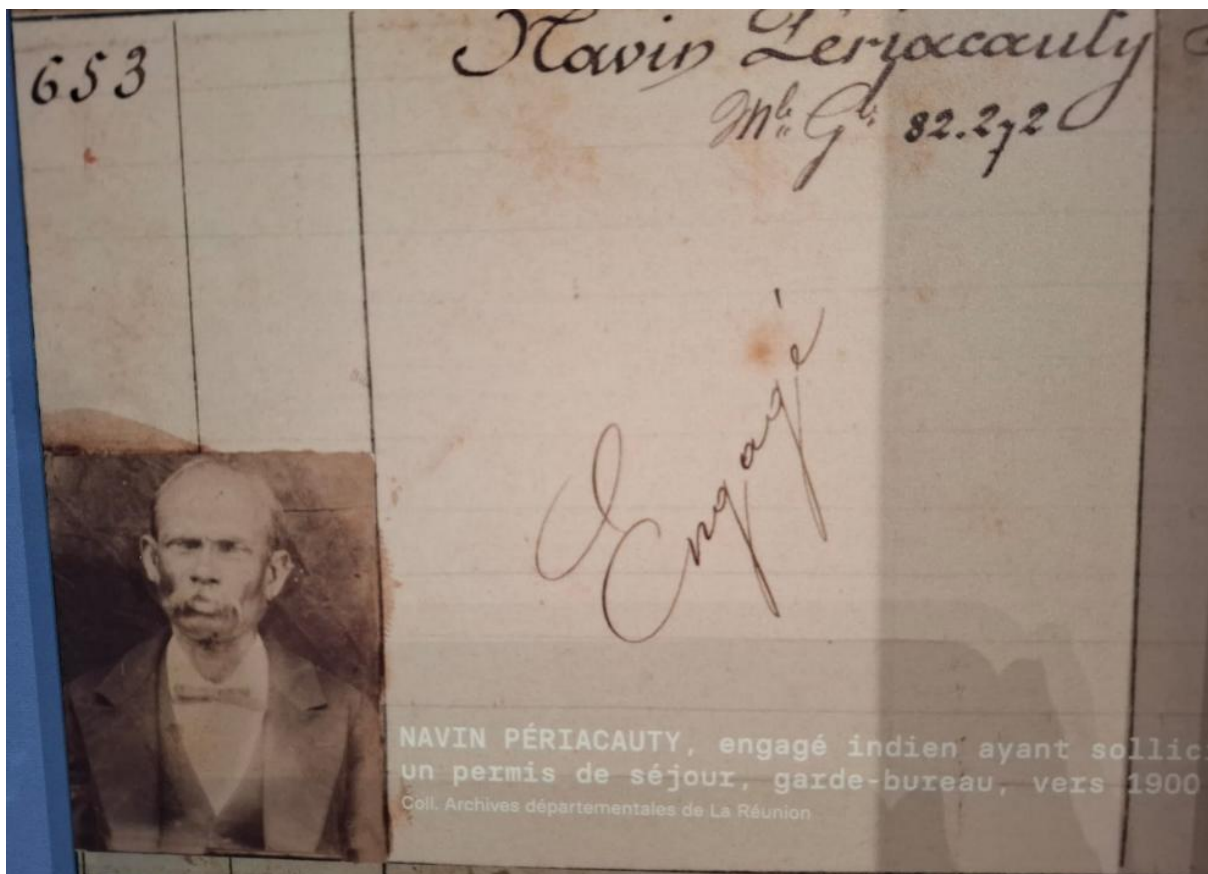
- Un certificat du syndic cantonal visé par le commissaire de l'immigration, constatant que l'Indien est libre de tout engagement ;
- Un certificat de commissaire de police prouvant qu'il n'a subi aucune condamnation ;
- Une attestation du maire de la commune de résidence établissant qu'il possède des moyens suffisants d'existence, soit comme propriétaire "réel", soit par la pratique habituelle d'un métier "utile ou par l'exercice d'une industrie soumise à la patente".
- Sa photo en triple exemplaire » (p120 + 121)

Exemples d'engagés ayant sollicités un permis de séjour :


a) Engagé cafre



b) Engagé indien



c) Engagé malgache

N ^{os}		NOMS, PRÉNOMS,
DU PERMIS	du signalement	MATRICULE GÉNÉRALE
281		<p><i>Imaza Ranemaré</i> <i>Icazi N^o G^e 100.137</i> <i>dit Majava.</i></p>
		<p>IMAZA RANEMARÉ ICAZI, engagé malgache ayant sollicité un permis de séjour, cultivateur, vers 1900</p> <p>Coll. Archives départementales de La Réunion</p>

ACTIVITE PEDAGOGIQUE : Comparer engagisme et esclavage

Texte : HÉRITAGES

A La Réunion, le contrôle et l'exploitation de la main-d'œuvre mis en place pendant la période de l'esclavage et de l'engagisme marquent le monde du travail. Ils entraînent des rapports de soumission et de domination.

Beaucoup de descendants d'engagés comparent les conditions de vie de leurs ancêtres à celles des esclaves.

Pour tous, « le sang des engagés a nourri le sol de l'île ».

Pourtant, l'esclavage en ce que les individus ont gardé leurs noms, leurs traditions culturelles, leurs rituels religieux et pour certains des liens avec les régions d'origine.

Les puissants « cultes des ancêtres » et la présence permanente des « esprits », qui caractérisent la vie des Réunionnais même chrétiens, en est le plus profond héritage.

Aujourd'hui, beaucoup de descendants se rendent dans les régions d'où sont partis les engagés. Ils en reviennent riches de découvertes qui irriguent la culture réunionnaise contemporaine.

L'engagisme diffère de l'esclavage :

Recopiez le tableau et complétez-le :

Ressemblances	Différences
<p>« Pris en charge par leurs engagistes, les travailleurs indiens établissent avec eux, ou plutôt prolongent la relation "patriarcale" qui existait entre le maître et les esclaves ! En théorie, hommes libres, sujets britanniques protégés aussi par la loi française, salariés assurés du minimum vital par contrat, les engagés anglo-indiens sont, dans la réalité, des individus dépendant du bon vouloir de leur engagiste. » (Marimoutou, p56)</p> <p>« C'est l'article 3 qui souligne "... l'engagiste aura le droit de céder et de transporter, quand et à qui bon lui semble le présent engagement de travail contracté à son profit" ! » (Marimoutou, p50).</p>	<ul style="list-style-type: none">· L'engagé garde son nom, le transmet à ses enfants· Il a la possibilité de transmettre ses biens· Il a surtout la liberté religieuse qui lui permet de transmettre sa culture· L'arrivée des engagés africains revivifie les traditions culturelles et culturelles apportées par les esclaves· Les interviews des descendants d'engagés malgaches, comoriens, rodriguais du début du XX^e siècle montrent la transmission de ces cultures.

« Dès lors, l'engagé est assimilé à son contrat et devient un bien meuble qui fait l'objet de transactions ! » (Marimoutou, p50).

« (...) en 1882, on trouve toujours dans les journaux des avis tels que : "A céder : Deux jeunes Indiens (homme et femme) ayant encore trois ans à faire pour terminer leur engagement. S'adresser..." » (Marimoutou, p51).

Bibliographie indicative : à voir avec P. BANOR

- Engagisme

La Réunion :

Modalités de travail et conditions de vie des engagés indiens dans la plantation coloniale : île de La Réunion, 1860-1877.

Volume 2. Les indiens de La Réunion / Lacpatia, Firmin

Les engagés du sucre / Marimoutou-Oberlé, Michèle, 1999.

Immigrants indiens, engagement et habitations sucrières, La Réunion, 1860-1882 /

Marimoutou-Oberlé, Michèle

Les lazarets à La Réunion / Eve, Prosper, Océan éditions, 2008. - 255 p

Sully-Santa Govindin, Les engagés indiens - Ile de La Reunion - XIXe siècle, AZALÉES ÉDITIONS

ACTES DES JOURNEES INTERNATIONALES D'ETUDES, Ile de La Réunion, 8-11 novembre 2018, Regards d'ici et d'ailleurs sur L'ENGAGISME, sous la direction de Michele Marimoutou et Jessica Play,

Annexes



Autres exemples
de
livrets-cafre-QRC
ODE



Autres exemples
de
livrets-chinois-Q
RCODE



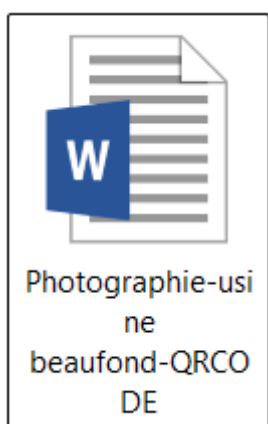
Autres exemples
de
livrets-comoriens
-QRCODE



Autres exemples
de
livrets-malgaches
-QRCODE



Iconographies-ail
leurs-engagisme-
QRCODE



Photographie-usi
ne
beaufond-QRCO
DE